



VILLE DE BRIGNAIS

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
2024-2027

L'intérêt supérieur de l'enfant
est le socle de l'action éducative.

Juillet 2024

Table des matières

I.	INTRODUCTION	5
A.	Un Projet Éducatif de territoire pour Brignais.....	5
B.	Des valeurs éducatives partagées par les professionnels de l'éducation sur le territoire.....	6
C.	Une nouvelle gouvernance À mettre en place.....	7
II.	BRIGNAIS PROPOSE DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS QUI DEVRONT S'ADAPTER A SES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES.....	8
A.	Une commune encore jeune mais dont la population vieillit.....	8
B.	Des évolutions démographiques qui peuvent Générer de nouveaux besoins	9
1.	Les nouveaux logements devraient amener une augmentation de la population	9
2.	La typologie des familles évolue	10
C.	Une offre sportive et culturelle À conforter.....	11
D.	Une offre associative importante au regard de la taille de la commune.....	12
1.	Un tissu associatif dynamique	12
2.	Un Conseil municipal junior très actif	13
E.	Brignais s'engage pour favoriser l'inclusion et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles.....	14
III.	FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES	15
A.	Le bien-être des enfants et des jeunes : quels facteurs, quels enjeux ?.....	15
1.	Quelques éléments d'analyse du contexte	15
2.	Le bien-être des enfants et des jeunes : des enjeux multiples et croisés	16
3.	Zoom inclusion	16
B.	Des orientations pour le nouveau PEDT.....	17
1.	Des orientations pour favoriser le bien-être des enfants et des jeunes.....	17
2.	Des propositions d'actions amenées par le groupe de travail	17
IV.	PERMETTRE L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES À TOUS LES ÂGES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	19
A.	la réussite éducative, des orientations nationales et des enjeux locaux.....	19
1.	La réussite éducative : qu'est-ce que c'est ? pour quoi faire ?.....	19
2.	Une thématique d'action commune au Contrat de ville et au PEdT.....	19
3.	Des propositions d'accompagnement à la scolarité diversifiées sur le territoire.....	20
4.	La réussite éducative implique de développer des compétences au-delà des seules compétences scolaires	21
B.	Des enjeux et des propositions identifiés par le groupe de travail.....	21
1.	Des axes de travail complémentaires à travailler pour permettre la réussite éducative	21

2.	Zoom inclusion	22
3.	Des propositions d'actions amenées par le groupe de travail	22
C.	Des orientations pour le nouveau PEDT	23
1.	Des orientations pour accompagner tous les enfants vers la réussite éducative	23
2.	Des priorités validées par le comité de pilotage	23
V.	ACCOMPAGNER LES PARENTS	25
A.	L'accompagnement des parents, des orientations nationales qui se déclinent localement	25
1.	La parentalité, qu'est-ce que c'est ?	25
2.	Une thématique d'action commune au Contrat de ville et au PEdT.....	25
3.	À Brignais, des propositions qui s'adressent plutôt aux parents de jeunes enfants	27
B.	Des orientations pour le nouveau PEDT.....	28
1.	Des besoins identifiés par le groupe de travail pour construire des propositions	28
2.	De nouvelles actions déjà en construction.....	28
3.	Zoom inclusion	29
4.	Des propositions complémentaires amenées par le groupe de travail	29
5.	Des priorités validées par le comité de pilotage	31
VI.	PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL ADAPTÉE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ	32
A.	Un diagnostic national et local qui se répondent.....	32
1.	Au niveau national, une offre d'accueil impactée par des réalités démographiques et professionnelles qui s'accroissent :	32
2.	Au niveau local, un diagnostic en partie similaire mais avec des spécificités propres	32
B.	Un état des lieux des accueils par tranches d'âge.....	33
1.	Petite enfance	33
2.	Enfance : 3-11 ans	34
3.	Adolescents	35
C.	Zoom inclusion	36
D.	Proposer une offre adaptée en qualité, en s'appuyant sur les valeurs éducatives socles du projet éducatif de territoire	37
VII.	ANNEXES	39
A.	Résultats de l'enquête menée auprès des familles.....	39
1.	Quels sont les loisirs des enfants à Brignais les mercredis ?.....	39
2.	Que font les enfants de 3-10 ans pendant les vacances ?	40
B.	La convention internationale des droits de l'enfant	41
C.	Charte nationale d'accueil du jeune enfant	43
D.	Charte nationale de soutien à la parentalité.....	44
VIII.	LABELLISATION PLAN MERCREDI	45

A.	LE TERRITOIRE ET LA COORDINATION DU PLAN MERCREDI	46
1.	LE TERRITOIRE CONCERNÉ :.....	46
2.	PILOTAGE ET COORDINATION	46
3.	RAPPEL DES ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE	47
B.	OBJECTIFS ET MOYENS SPÉCIFIQUES AU MERCREDI.....	47
C.	LES ACCUEILS DE LOISIRS CONCERNÉS PAR LE PLAN MERCREDI	49
1.	L'accueil de loisirs du centre social de Brignais.....	49
2.	L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS	52
D.	Annexe : INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ	55
E.	CHARTRE DE QUALITÉ PLAN MERCREDI	56

I. INTRODUCTION

Le Projet éducatif de territoire est construit à partir d'une valeur centrale et incontournable :
L'intérêt supérieur de l'enfant est le socle de l'action éducative.

A. UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE POUR BRIGNAIS

Le Projet éducatif de territoire (PEdT) de Brignais est pensé comme un outil d'affirmation de la politique éducative municipale, construit autour de valeurs et d'objectifs éducatifs partagés. Il concerne la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (jusqu'à 21 ans) ainsi que la parentalité.

Les axes du PEdT construits autour de la réussite éducative et de la parentalité sont commun avec le Contrat de ville 2024-2030 qui décline les actions menées en faveur des quartiers dits prioritaires (Pérouses-Compassion). Il s'inscrit également dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. Les actions inscrites dans le PEdT sont construites en cohérence avec les orientations prévues dans la Convention territoriale globale signée avec la CAF.

Les orientations du PEdT servent de socle aux projets pédagogiques des accueils de loisirs et peuvent alimenter les projets pédagogiques des structures petite enfance ainsi que les projets d'école.

Le PEdT est coconstruit avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire : services municipaux, associations de parents d'élèves, Centre social de Brignais, MJC de Brignais, éducateurs de prévention, associations sportives et/ou culturelles volontaires, enseignants volontaires. Une trentaine de personnes différentes ont participé aux 5 groupes de travail thématiques :

- Les valeurs éducatives portées par les professionnels
- Proposer une offre d'accueil adaptée en quantité et en qualité
- Accompagner l'acquisition de compétences à tous les âges en faveur de la réussite éducative
- Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes
- Accompagner les parents

En février 2024, une enquête a été diffusée auprès des parents de la commune afin de mieux connaître l'organisation des familles les mercredis et pendant les vacances scolaires. 414 familles y ont répondu, concernant 601 enfants de 3 à 10 ans. Des questions similaires avaient été posées en novembre 2017, ce qui nous permet d'observer les évolutions sur cette période.

La démarche de renouvellement du PEdT s'est déroulée selon le planning ci-dessous :

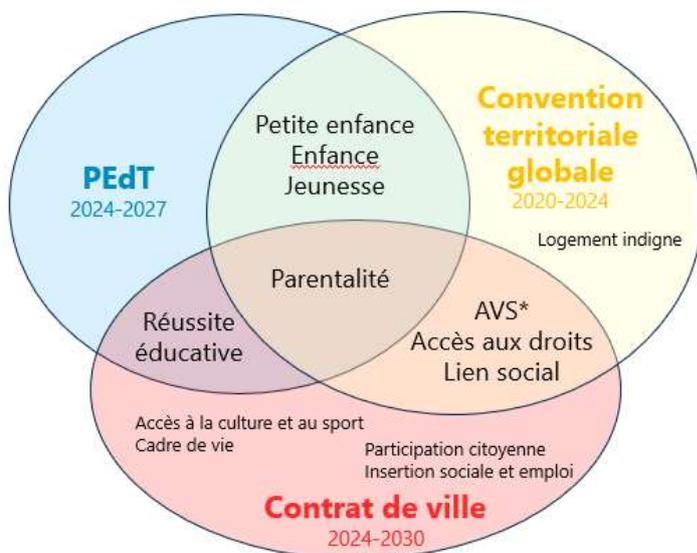
Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024
Réalisation du bilan « technique »					
	Réunion de lancement				
	Enquête auprès des parents				
		Réunions des groupes de travail			
				Rédaction du document du PEdT	
					Validations

B. DES VALEURS EDUCATIVES PARTAGEES PAR LES PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION SUR LE TERRITOIRE

Les valeurs éducatives ont été construites par les professionnels de la commune (petite enfance, enfance et jeunesse) à partir de la Convention internationale des Droits de l'Enfant et de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant :

- **Démarche éducative bienveillante** : la démarche éducative vise l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes, dans le respect de son rythme et ses besoins propres. Elle lui permet d'apprendre à être un citoyen du monde.
- **Démarche éducative inclusive** : les propositions éducatives doivent s'inscrire dans la lutte contre toutes les discriminations, ainsi que les stéréotypes de genre.
- **Participation des enfants** : la démarche éducative doit encourager la participation et la prise de parole des enfants dans le respect de leurs opinions, de leurs cultures et de leur vie privée.
- **Coéducation** : Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, toutes les familles ont leur place dans les structures où sont accueillis leurs enfants. Les professionnels sont là pour les accompagner dans leur démarche éducative.
- **Découverte et compréhension du monde** : La démarche éducative doit accompagner la soif de découverte et la curiosité de chaque enfant, et lui permettre d'expérimenter.
- **Prévention de la maltraitance** : Les professionnels s'engagent pour prévenir les risques de maltraitance à l'encontre des enfants et des jeunes.
- **Formation des professionnels** : La formation des professionnels tout au long de la vie est indispensable pour proposer un accompagnement éducatif de qualité

C. UNE NOUVELLE GOUVERNANCE À METTRE EN PLACE



Les thématiques portées par le PEdT font partie intégrante d'autres dispositifs contractuels qui engagent la ville avec les services de l'Etat et/ou la Caf. L'organisation du suivi technique et les instances de pilotage doivent être articulées et complémentaires, pour éviter les doublons et gagner en efficacité.

L'ensemble des actions concernant la réussite éducative et la parentalité est piloté dans le cadre du PEdT.

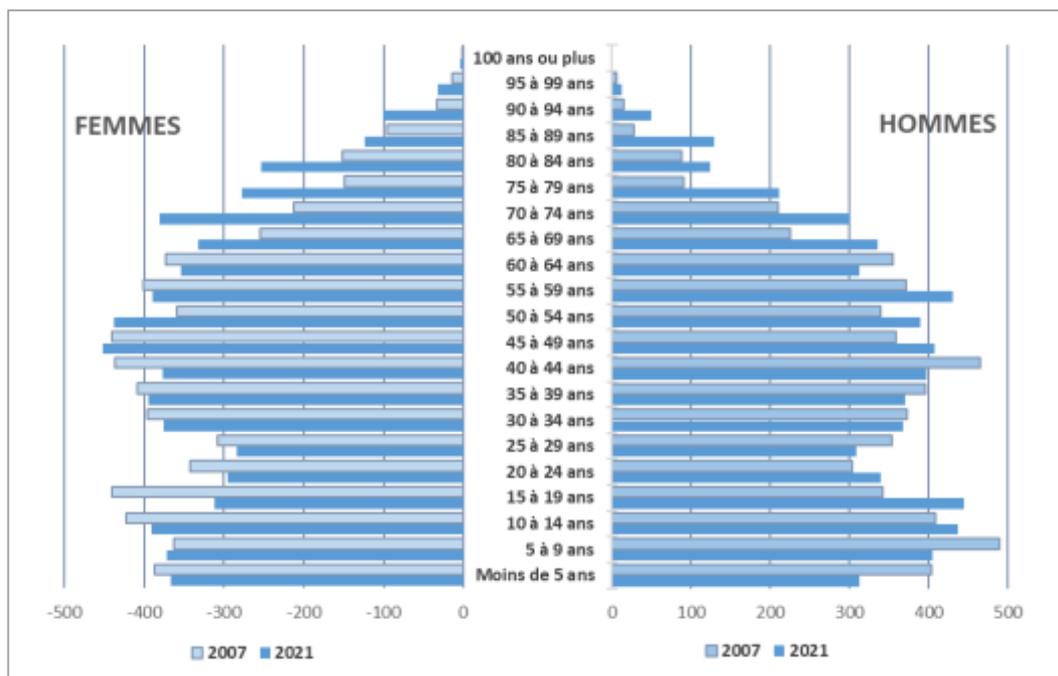
La gouvernance du PEdT se décomposera en trois instances (calendrier prévisionnel pour l'année 2024-2025) :

QUOI	Comité suivi élargi PEdT	Comité de suivi PEdT	Copil PEdT
QUI	Parents d'élèves élus, chefs projet Politique de la ville et PEdT, directeurs écoles (à minima)	Parents d'élèves élus (1 par asso), chefs projet Politique de la ville et PEdT, directeurs écoles, Centre social et MJC, services municipaux concernés	Élus de secteur, déléguée de la Préfète, CAF, IEN, SDEJS, Présidents du Centre social et de la MJC, 1 parent d'élève, direction des services municipaux
QUAND	Novembre 2024	Avril-mai 2025	Mai 2025
OBJET	Présentation des orientations et des actions du PEdT aux parents d'élèves élus (début de mandat), aux directeurs d'école...	Suivi technique des actions inscrites dans le PEdT, au regard des orientations initiales	Bilan annuel des actions, décision des éventuelles réorientations

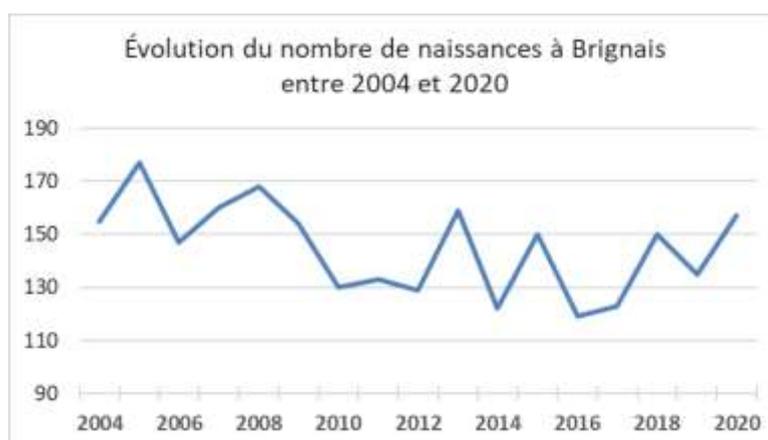
II. BRIGNAIS PROPOSE DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS QUI DEVRONT S'ADAPTER A SES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

A. UNE COMMUNE ENCORE JEUNE MAIS DONT LA POPULATION VIELLIT

Au dernier recensement de l'INSEE en 2021, Brignais comptait 12 388 habitants. **La part des 0-17 ans dans la population est légèrement plus importante que la moyenne française mais, malgré une légère augmentation, la commune compte moins de jeunes et de jeunes actifs (24 % de 18-39 ans contre 26,1 % au niveau national) et un peu plus de familles « installées » (40-54 ans) et de personnes âgées.**

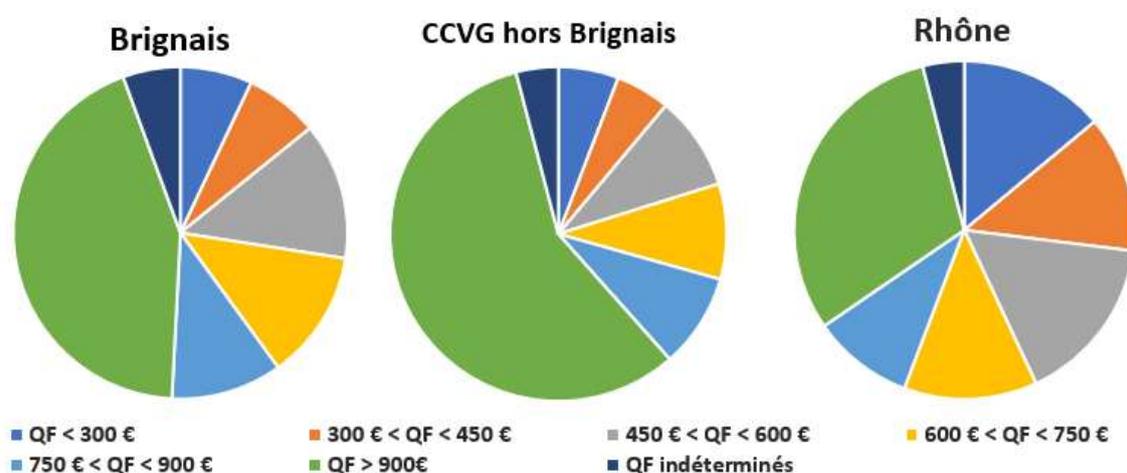


En 2021, la part des moins de 18 ans dans sa population s'est stabilisée à 22,4 % après avoir légèrement baissé entre 2007 et 2017 ce qui l'approche de la moyenne départementale de 22,1 %. On peut y voir entre autres le reflet du retour à un nombre plus important de naissance depuis 2018 et de l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire.



Les enfants de 0 à 14 ans représentent environ 18,4 % de la population de la commune en 2021 (contre 21,3 % en 2007). **On remarque une baisse du nombre de familles nombreuses** parmi les allocataires de la CAF, en particulier les familles de 3 enfants (-16 % entre 2014 et 2022). Les familles nombreuses représentent 21,5 % des familles allocataires en 2022, contre 25,3 % en 2009.

D'après les informations sur les allocataires de la CAF, **les familles de Brignais ont des ressources plutôt plus importantes que la moyenne de celles du Rhône**, mais sont moins aisées que la moyenne des autres communes de la CCVG (Communauté de communes de la Vallée du Garon). On peut le constater à travers la répartition des familles selon leur quotient familial (rapport entre les ressources de la famille et le nombre total de parts du foyer fiscal)¹.



On note par ailleurs que le nombre de familles à bas revenus parmi les familles allocataires est stable depuis 2015, ainsi que le nombre de familles dont le revenu par unité de consommation (RUC)² est supérieur à 1,5 fois la médiane : si les ressources des familles augmentent en général, il n'y a pas de « rattrapage » pour les familles les plus modestes.

B. DES EVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES QUI PEUVENT GENERER DE NOUVEAUX BESOINS

1. Les nouveaux logements devraient amener une augmentation de la population

Entre 2016 et 2021, la ville de Brignais a construit 805 nouveaux logements³ ce qui a permis d'accueillir de nouvelles familles ou de proposer un parcours résidentiel aux habitants du territoire. Pour la période 2024-2030, le Programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté de Commune de la Vallée du Garon prévoit un objectif de construction de 566 logements (80 logements par an contre 134 sur la période précédente).

Environ 780 personnes habitant à Brignais en 2021 ont emménagé depuis moins d'un an⁴, soit 6,4 % de nouveaux arrivants dans la population de la commune. Le nombre d'arrivées estimé par l'INSEE est en augmentation régulière, passant d'environ 675 à 760 par an sur la période 2017-2020. Il s'agit maintenant d'observer si les nouveaux arrivants sont plutôt des personnes seules, des couples en

¹ Une famille avec 2 enfants, avec un parent livreur et un parent, employé dispose d'un quotient familial d'environ 900 €.

² On obtient le revenu par unité de consommation en divisant le total des ressources prises en compte par le nombre d'unités de consommation (UC) du foyer allocataire. 1 UC pour le 1^{er} adulte, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC pour les personnes de moins de 14 ans + 0,2 UC pour les familles monoparentales.

³ PLH CCVG 2024-2030

⁴ INSEE, RP 2021

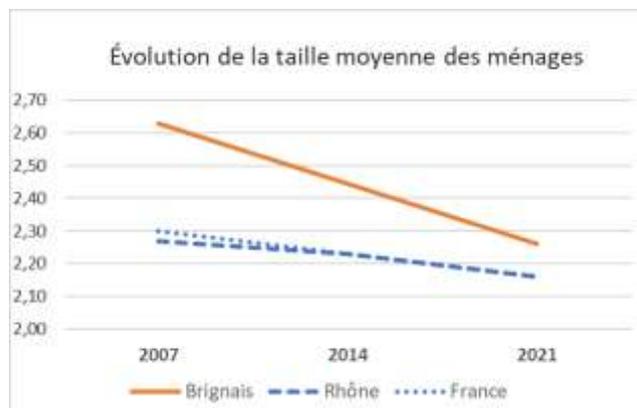
début de parcours résidentiel ou des familles déjà constituées. Les besoins en services et en équipements ne sont en effet pas les mêmes.

2. La typologie des familles évolue

Les nouvelles familles qui arrivent sur la commune ont souvent moins d'ancrage local (pas de grands-parents ou de proches à proximité) ce qui engendre une plus forte dépendance aux services proposés par la ville ou les associations.

Les familles plus « installées » peuvent aussi voir évoluer leurs besoins pour de multiples raisons :

- Évolution de la situation familiale : on note une hausse de la part des familles monoparentales dans les familles allocataires, en particulier celles à bas revenus.
- Retour à l'emploi (cf. ci-dessous)
- Inclusion des enfants porteurs de handicap dans les activités de loisirs. Sur la période 2019-2022, on compte en moyenne 50 enfants bénéficiant de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) à Brignais, ce qui permet d'accéder à des aides à l'inclusion (ex. : présence d'un AESH – Accompagnant d'élève en situation de handicap).



En observant l'évolution des familles allocataires de la Caf (soit la quasi-totalité des familles avec enfants), on remarque une **augmentation de la part des familles dont tous les parents travaillent** (les 2 parents du couple ou un parent en famille monoparentale). En 2022, à Brignais, 64 % des enfants de moins de 6 ans avaient tous leurs parents en emploi, contre 57 % en 2012⁵. Selon l'INSEE, en 2021, **92,1 % des femmes brignairottes de 25 à 54 ans travaillent ou sont à la recherche d'un emploi**, contre 72 % dans le Rhône. Cela nous amène à envisager que le besoin d'offre d'accueil pour les enfants, de la crèche à l'accueil de loisirs, peut concerner une part importante de la population. Il est important de noter que ces chiffres varient fortement selon le nombre d'enfants, l'âge des enfants et la situation familiale des parents (en couple ou parent isolé). En effet, on observe un taux d'activité des femmes qui diminue significativement lorsqu'elles élèvent seule leurs enfants ou lorsque la famille compte plus de 3 enfants dont un en bas âge.

En 2021, le territoire de Brignais propose environ 8 900 emplois salariés dont environ 1 300 sont occupés par des Brignairots. Si **environ 4 150 brignairots quittent la commune chaque jour pour aller travailler** (contre 3 650 en 2017), environ 7 600 personnes viennent de l'extérieur pour occuper leur poste de travail. Ces actifs sont potentiellement des usagers de l'offre de services de la commune, parmi laquelle l'offre de garde et de loisirs à destination des enfants. Environ 74 % des habitants de la CCVG qui travaillent à l'extérieur de leur commune sont employés à Lyon ou dans des communes de la Métropole⁶. Le temps de trajet domicile-travail de ces actifs peut être important et à tendance à s'allonger en direction de la métropole lyonnaise (congestion routière), ce qui peut avoir des impacts sur les attentes des familles quant à l'offre d'accueil pour leurs enfants.

⁵ Source : CAF du Rhône

⁶ Source : PLH 2024-2030 – CCVG – Diagnostic

Dans les prochaines années, l'évolution des besoins d'accueil et de services pour les enfants et les jeunes dépendra en premier lieu de l'évolution des attentes et de la composition des familles de Brignais (jeunes couples, familles avec collégiens, retraités...).

C. UNE OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE À CONFORTER

La politique sportive de la ville de Brignais vise à rendre la pratique sportive accessible à tous :

- à tous les publics : pour les enfants dès 2 ans et jusqu'aux séniors, hommes et femmes, personnes en situation de handicap...
- dans tous les cadres : loisirs, compétition, encadrés ou de manière autonome.

Les équipements sportifs de la Ville de Brignais sont principalement regroupés autour de deux complexes sportifs : le complexe Pierre Minssieux (CPMX) et le complexe du Bri'sport.

La commune propose une offre d'équipements variés mise à disposition des établissements scolaires et des associations sportives.

Brisport	Complexe Pierre Minssieux
<ul style="list-style-type: none"> - 2 dojos - 1 salle de sports collectifs - 1 salle de gymnastique - 1 pas de tir à l'arc 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 terrains de football dont un en synthétique - 5 courts de tennis (+ club house) - 1 salles de sports collectifs - 1 salle multi-activités - 1 dojo - 1 piste d'athlétisme - 1 piste de pumtrack - Un préau sportif - 1 plateau fitness cross training street work out - 2 courts de padel
Centre aquatique intercommunal « Aquagaron »	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 bassin de nage sportive de 25 m - 1 bassin d'apprentissage - 1 bassin ludique - 1 pataugeoire - 1 espace fitness - 1 espace bien être - 1 terrain synthétique de beach volley 	

Autres équipements

- 2 terrains multisports de proximité (aux Pérouses et à la Compassion)
- Un skate-park de 1000 m², adapté aux débutants et aux confirmées (bowl, flow et street)
- 10 jeux de boules à la lyonnaise
- 30 jeux de pétanque
- 1 salle de remise en forme (privé)
- 1 complexe sportif indoor (privé) : terrains de foot, terrains de badminton, terrains de squash
- 2 plateaux sportifs ouvert en accès libre à Jacques Cartier et au complexe sportif Minssieux

La politique culturelle développée par la commune vise à être accessible à tous les publics, quel que soit leur âge, leurs origines sociales et culturelles, en s'appuyant sur le Briscope comme équipement culturel structurant. L'équipement accueille en son sein l'école de musique de Brignais (EMB) et met à disposition des salles pour la pratique culturelle associative. Ainsi, une convention avec l'école de musique permet de proposer **des cours de musique par un intervenant DUMI** (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) **pour 23 classes élémentaires** (45 min / semaine) et une intervention hebdomadaire de 1h par école maternelle

Les projets à destination des enfants et des jeunes s'appuient d'abord sur le développement de la médiation culturelle avec les établissements scolaires grâce à la programmation de spectacles en

séances sur le temps scolaire. Au cours de la saison 2023-2024, le Briscope a proposé 9 spectacles à destination des élèves, de la maternelle au collège. L'ensemble des élèves de maternelle et d'élémentaire ont pu profiter au moins une fois dans l'année de ces propositions.

Les actions à destination du jeune public passent aussi par le **développement d'une « école du spectateur »**, en facilitant la présence des artistes de la programmation au sein des structures scolaires et les projets autour des spectacles.

L'équipe du Briscope a également accompagné l'école de musique pour le développement des projets *Orchestre à l'école* au sein de l'école Jacques Cartier (élèves de CM1 et CM2) et *Orchestre au collège* (élèves volontaires, sur le temps périscolaire). Ce dispositif permet l'accès à la musique sur le temps scolaire par une pratique orchestrale, collective et régulière sans apprentissage préalable du solfège. Ce projet contribue au développement de valeurs fondamentales au vivre ensemble : écoute mutuelle, dialogue, respect de l'autre. Pour l'année 2024-2025, l'école de musique construit un projet de création d'une fanfare en partant des actions Orchestre à l'école, Orchestre au collège et 3 classes de CM1-CM2.

La Médiathèque de Brignais, située au sein du pôle culturel du Briscope, propose une offre documentaire, de loisirs et de services numériques. Elle axe son action autour de cinq grandes finalités :

- Donner une place à tout un chacun dans ce lieu commun à tous en poursuivant la qualité de l'accueil en médiathèque
- Diversifier le choix des supports proposés (livres, DVD, presse, numériques...) par une politique documentaire offensive,
- Élargir l'offre à de nouveaux outils
- Accompagner différents publics grâce à des actions de médiations ciblées.
- Développer des projets culturels transversaux via des partenariats territoriaux

La Médiathèque propose également des animations à destination des enfants et des jeunes, tandis que les bibliothécaires jeunesse (pour les tout-petits et les enfants) et adolescent peuvent intervenir en collaboration voire au sein des établissements scolaires :

- Animation de deux clubs lecture avec la documentaliste du collège
- Organisation d'un « Parcours BD » autour du festival de la Bulle d'or
- Organisation régulière de *l'Heure du conte* pour les enfants à partir de 3 ans (4 fois par an)
- Des animations *Ludo-livres* en partenariat avec Inter'lude (service Animation-jeu) en juin et juillet pour les enfants de 3 mois jusqu'à 6 ans
- Organisation régulière d'ateliers autour du Numérique : Minecraft, découverte de la Réalité virtuelle, décryptage d'information

D. UNE OFFRE ASSOCIATIVE IMPORTANTE AU REGARD DE LA TAILLE DE LA COMMUNE

1. Un tissu associatif dynamique

La ville de Brignais compte un tissu associatif dynamique qui intervient dans des domaines très variés : culture, sport, éducation, cadre de vie, bien-être, loisirs, animations, actions humanitaires, vie économique, jumelage... Leurs salariés et leurs bénévoles participent à l'animation de la commune et proposent une offre de loisirs de qualité.

Les enfants et les adolescents brignairots sont particulièrement nombreux à pratiquer un sport au sein des associations sportives ou multithématiques présentes sur le territoire. **Pour l'année scolaire 2023-2024, on compte 1571 adhérents mineurs dans les 2 associations omnisports et 9 associations inventoriées⁷.**

L'enquête menée auprès des familles en février 2024⁸ révèle que plus de la moitié des enfants de maternelle et 80% des enfants d'élémentaire pratiquent au moins une activité associative dans les familles qui ont répondu. L'Espérance et vaillantes est l'association qui compte le plus d'inscriptions quelle que soit la tranche d'âge. On trouve ensuite l'École de musique pour les 6-10 ans et Delta sport pour les 3-5 ans. 29 % des 6-11 ans pratiquent une activité associative hors de la ville de Brignais, contre de 14 % chez les 3-5 ans. On peut également noter que 80 enfants (6-10 ans) de ces familles participent à des stages sportifs proposés pendant certaines vacances par quelques associations.

Les 20 professeurs de l'École de musique de Brignais forment actuellement 200 enfants et jeunes, brignairots pour les 3/4. L'EMB développe également un travail de sensibilisation avec les structures petite enfance (Relais assistantes maternelles et Crèche familiale) et les accueils périscolaires. Elle participe aux projets Orchestre à l'école (Jacques Cartier) et Orchestre au collège, ainsi qu'à plusieurs manifestations organisées par la ville.

ZOOM INCLUSION

Il est important de noter que plusieurs associations sont engagées dans une démarche d'inclusion dans leurs activités des personnes porteuses de handicap (Judo Club de Brignais, Volley du Garon, Ouistitis à l'EVB) ou de création de sections dédiées comme « Basket Santé » au Sud Lyonnais Basket ou « Activité physique adaptée (APA) », pour des personnes ayant eu des problèmes de santé, à l'Espérance et Vaillantes de Brignais.

2. Un Conseil municipal junior très actif

Les enfants sont également impliqués dans la vie de la commune à travers le Conseil municipal des jeunes (CMJ). Il est composé de 21 enfants, élus pour 2 ans parmi les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} de tous les établissements scolaires de la ville, répartis dans 3 commissions : Solidarité-citoyenneté, Aménagement de l'espace-environnement et Culture-sport-loisirs. Il permet aux enfants :

- D'être des membres actifs de la vie locale en s'impliquant activement dans les événements de la collectivité.
- Offrir aux jeunes un lieu d'échanges, de dialogue et la possibilité d'accéder aux connaissances en matières institutionnelles et citoyennes.
- Mettre en place des projets rassemblant les jeunes et les différents acteurs de la vie de leur commune.
- Renforcer leur aptitude à l'expression écrite et orale.

Le CMJ construit des projets qui lui sont propres (collecte de jouets, collecte alimentaire, ...) participe à des actions en lien avec les services de la ville (animation pour les habitants de la résidence des Arcades, participation à l'animation de la course de caisses à savon, décoration du nouveau skate-park de Brignais...), et aux manifestations organisées par la ville : commémorations, les vœux du Maire à la population ou l'accueil des nouveaux Brignairots.

⁷ Source : Direction enfance, jeunesse, sport et vie associative – Service sport.

⁸ En février 2024, 414 familles ont répondu à des questions concernant leur organisation, soit 601 enfants de 3 à 10 ans.

E. BRIGNAIS S'ENGAGE POUR FAVORISER L'INCLUSION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS FAMILLES.

Les actions menées par le service Accompagnement et handicap permettent à la ville de Brignais de répondre à ses obligations. En effet, l'article L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles prévoit que « les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale mettent en œuvre des politiques de prévention, de réduction et de compensation des handicaps et les moyens nécessaires à leur réalisation [...] La politique de prévention du handicap comporte notamment :

- a) Des actions s'adressant directement aux personnes handicapées ;
- b) Des actions visant à informer, former, accompagner et soutenir les familles et les aidants ;
- c) Des actions visant à favoriser le développement des groupes d'entraide mutuelle ;
- d) Des actions de formation et de soutien des professionnels ;
- e) Des actions d'information et de sensibilisation du public ;
- [...]
- h) Des actions de soutien psychologique spécifique proposées à la famille lors de l'annonce du handicap, quel que soit le handicap ;
- i) Des actions pédagogiques en milieu scolaire et professionnel ainsi que dans tous les lieux d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement, en fonction des besoins des personnes accueillies ; »

Le service Accompagnement et handicap (CCAS de Brignais) propose un accompagnement des familles pour faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire (crèche, assistante maternelle, école, périscolaire, accueil de loisirs). Il accompagne les professionnels des structures et travaille en partenariat avec eux autour des situations individuelles des enfants et propose des actions de sensibilisation grand public

A. LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES : QUELS FACTEURS, QUELS ENJEUX ?

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « la santé est un état de complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS, 1993). Ainsi l'évaluation du bien-être ne dépend pas seulement d'indicateurs objectifs, mais également du ressenti de chaque personne quant à sa propre situation.

1. Quelques éléments d'analyse du contexte

En France, plus de neuf élèves sur dix disent se sentir bien ou très bien dans leur école, leur collège ou leur lycée : 92 % des élèves de CM1-CM2, 93 % des collégiens et 94 % des lycéens déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école/établissement scolaire⁹. Par ailleurs, en 2022, 73 % des élèves de 15 ans en France déclarent se sentir appartenir à leur établissement scolaire, soit presque deux fois plus que les derniers résultats de 2015 et 2018 (respectivement 41 % et 38 %)¹⁰.

Activité physique : Selon l'OMS, les enfants de 5 à 17 ans devraient accumuler au moins 60 min par jour d'activité physique : seulement 51 % des garçons et 33 % des filles âgés de 6 à 17 ans ont un niveau d'activité physique conforme aux attentes.

Santé globale¹¹ : 86% des collégiens et 84% des lycéens se perçoivent en bonne santé. Un tiers des élèves interrogés se sont déclarés en excellente santé. 82 % des collégiens et 77 % des lycéens expriment une perception positive vis-à-vis de leur vie actuelle.

Santé mentale : au regard de l'indice de bien-être mental de l'OMS, 59% des collégiens et 51% des lycéens présentent un bon niveau de bien-être mental.

- 21 % des collégiens et 27 % des lycéens déclarent un sentiment de solitude.
- La présence de plaintes somatiques et/ou psychologiques récurrentes concerne 51 % des collégiens et 58 % des lycéens.
- 14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression.
- 24 % des lycéens déclarent des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, 13 % avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie et environ 3 % une tentative avec hospitalisation.

La santé mentale et le bien-être des élèves se dégradent durant le collège et ne s'améliorent pas au lycée. Globalement, les filles présentent une santé mentale moins bonne et un niveau de bien-être moins élevé que les garçons. Sur la période 2018-2022, les collégiens et les lycéens ont connu une dégradation de leur santé mentale et de leur bien-être, plus marquée chez les filles. Ces éléments confirment l'importance de se mobiliser sur cette thématique. Elle est au cœur des valeurs éducatives portées par les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse qui interviennent sur le terrain.

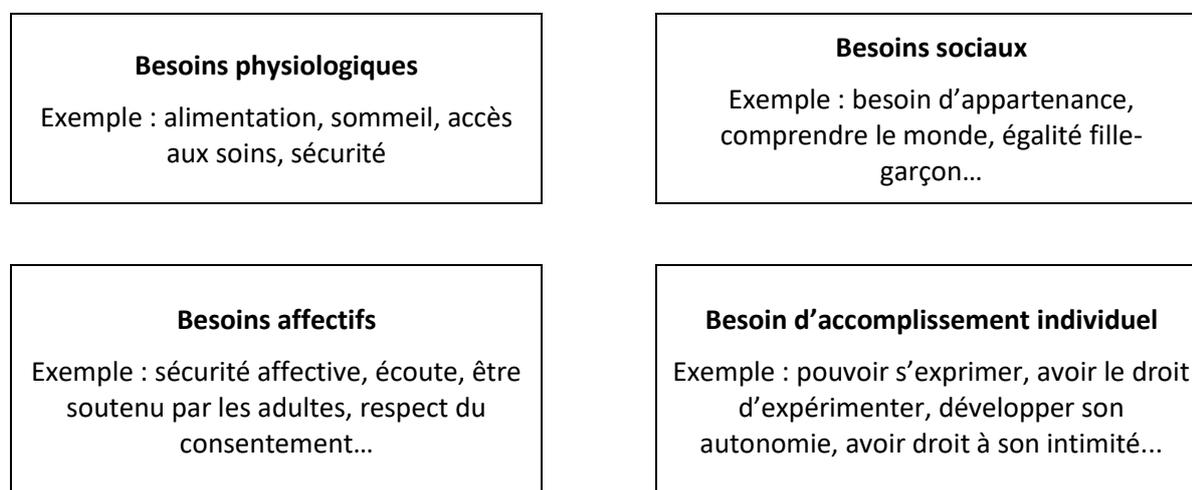
⁹ Enquêtes climat scolaire et victimation 2018, 2021 et 2022, Depp

¹⁰ Enquêtes PISA 2015, 2018 et 2022

Violences faites aux enfants : favoriser le bien-être des enfants passe nécessairement par la prévention de la violence à leur encontre. En 2021, le ministère de l'intérieur note une augmentation de +16 % de violences intrafamiliales non conjugales par rapport à 2020, dont des violences physiques et sexuelles. 24 % des français (de plus de 18 ans) estiment avoir été victimes de maltraitance grave dans leur enfance. On estime également que chaque année, 1 enfant sur 7 est victime de violences dans le sport.¹² Les professionnels de l'enfance ont un rôle essentiel dans la prévention et la détection des situations de violence faites aux enfants.

2. Le bien-être des enfants et des jeunes : des enjeux multiples et croisés

La réflexion du groupe de travail a permis d'identifier que le bien-être des enfants et des jeunes dépend de nombreux éléments qui interagissent entre eux : il s'agit non seulement de répondre aux besoins physiologiques de chaque enfant, mais aussi à leurs besoins affectifs et sociaux pour leur permettre de s'accomplir en tant qu'individu.



Le bien-être des enfants et des jeunes est à la croisée de l'ensemble des thématiques du PEdT : il est nécessaire à la réussite éducative, il doit être au cœur de la réflexion sur la qualité de l'accueil proposé aux familles et pensé dans une démarche de coéducation entre les parents et les professionnels.

3. Zoom inclusion

Plusieurs dispositifs mis en place à Brignais visent à améliorer le bien-être des enfants en situation de handicap en permettant aux différents professionnels qui les accompagnent de mieux se coordonner. La référente handicap peut par exemple organiser des temps d'échange pluridisciplinaires autour de situations individuelles pour coordonner l'accueil de ces enfants. Le projet d'amélioration des transitions entre petite enfance et école a pris entre autres la forme de temps d'échange entre directrices d'EAJE et directeurs d'écoles maternelles : il s'agissait de présenter les enfants entrant en maternelle, en particulier ceux ayant des besoins spécifiques ou intégrés à un parcours de diagnostic.

¹² Source : *Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027*

1. Des orientations pour favoriser le bien-être des enfants et des jeunes

Les échanges menés dans le cadre du groupe de travail ont permis de dégager des thématiques d'intervention prioritaires pour le PEdT. Il s'agit d'axes éducatifs que les professionnels peuvent mobiliser en fonction des orientations de leurs projets pédagogiques, des compétences présentes dans la structure concernée et de l'âge des enfants accueillis.

- Garantir pour chaque enfant le respect de son intimité et de son « jardin secret »
- Mettre en place des actions qui améliorent la continuité éducative
- Aider chaque enfant à trouver sa place et à développer son sentiment d'appartenance (famille, école, groupe de pairs, territoire vécu...)
- Favoriser la construction de l'estime de soi
- Encourager la curiosité, la découverte, l'expérimentation et valoriser le droit à l'erreur
- Proposer aux enfants et aux jeunes un cadre éducatif stable sur lequel ils peuvent s'appuyer
- Favoriser l'égalité fille-garçon
- Accompagner l'éducation affective et sexuelle
- Développer l'accès à la nature et les propositions d'activités physiques à tous les âges
- Améliorer la prévention de la maltraitance et accompagner l'éducation au respect du consentement
- Rechercher une amélioration de la santé mentale des enfants et des jeunes.
- Développer l'accompagnement et la prévention autour de l'alimentation et de la nutrition
- Travailler sur la place des écrans dans le quotidien des enfants et des jeunes.

2. Des propositions d'actions amenées par le groupe de travail

Afin de se projeter la manière dont ces axes thématiques peuvent être mobilisés par les équipes, le groupe de travail a imaginé quatre orientations pédagogiques déclinables en actions concrètes. Il s'agit d'exemples pour ouvrir le champ des possibles.

- **Découverte de la nature au rythme des saisons et valorisation de la vallée en Baret.** Proposer des activités nature : potager et arbres fruitiers dans les écoles, sorties dans les espaces naturels de la commune, goûter au rythme des saisons... et prévoir des temps d'ouverture aux parents.

- **Proposer à des professionnels volontaires de se former par binômes sur des thématiques de prévention.** Développer la formation de professionnels ressource pour leurs collègues concernant par exemple la prévention du mal-être (signaux d'alerte concernant la santé mentale / le risque de maltraitance), l'éducation à la sexualité et la vie affective, la prévention sur les écrans, etc.

- **Découverte sportive et égalité filles-garçons.** Proposer la découverte de nouveaux sports non genrés ou travailler des activités en mixité dans des sports genrés, envisager l'intervention de rôle-modèle inattendu (intervenants professionnels). Proposer aux enfants d'initier leurs parents lors d'un temps dédié.

- **Créer un circuit de vélo sécurisé qui relie les lieux fréquentés par les enfants dans la ville : Le chemin de Briganis la chauve-souris.** Faire repérer par des enfants des trajets sécurisés qui intègrent leurs lieux de vie (écoles, collège, gymnases, Briscope...) Créer avec les enfants et les jeunes une signalétique dédiée.

Thématiques mobilisées	La nature au rythme des saisons	Binôme de professionnels « thématiques »	Sport et égalité fille-garçon	Circuit vélo sécurisé
Trouver sa place	X		X	X
Alimentation et nutrition	X			
Avoir accès à la nature	X			
Avoir le droit de se tromper		X	X	
Besoin de bouger	X		X	X
Continuité éducative	X		X	
Découverte, curiosité	X		X	X
Egalité fille/garçon		X	X	
Estime de soi	X		X	
Santé mentale	X	X	X	
Sentiment d'appartenance	X			X
Besoin d'un cadre, de repères		X		
Consentement		X		
Education sexuelle et affective		X		
Place des écrans		X		
Prévention de la maltraitance		X		
Respect de l'intimité et du jardin secret		X		

IV. PERMETTRE L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES À TOUS LES ÂGES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

A. LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, DES ORIENTATIONS NATIONALES ET DES ENJEUX LOCAUX

1. La réussite éducative : qu'est-ce que c'est ? pour quoi faire ?

« La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. Elle se réfère aux valeurs et objectifs de la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989. »¹³

Cette définition officielle peut être enrichie par la réflexion du groupe de travail qui s'est investi sur le sujet. L'enjeu principal identifié est l'accompagnement des enfants pour qu'ils deviennent des adultes éclairés et des citoyens actifs qui trouvent leur place dans la société.

Pour atteindre cet objectif, chaque enfant doit apprendre à se connaître et prendre confiance en lui, développer son autonomie (apprentissage, gestion de l'échec, débrouillardise) tout en étant capable de vivre dans un collectif en respectant les règles et en faisant preuve d'attention à l'autre (solidarité). Il doit pouvoir développer sa curiosité intellectuelle et son ouverture sur le monde.

2. Une thématique d'action commune au Contrat de ville et au PEdT

Le Projet éducatif de territoire doit permettre de décliner en actions évaluables une partie des orientations du Contrat de ville 2024-2030, et en particulier l'enjeu « Valoriser la réussite éducative et accompagner les familles et les jeunes dans la prévention des décrochages (scolaires, sociaux, familiaux...) ». Cet enjeu comprend plusieurs axes dont « Réussite éducative » détaillé ci-dessous.

Objectifs globaux :

- Renforcer l'accompagnement précoce et partenarial des familles pour la prise en charge des difficultés des enfants et des jeunes (dont ceux en situation de handicap)
- Travailler les transitions scolaires (notamment CM2-6^{ème}) et la continuité éducative (y compris au-delà de 18 ans)
- Valoriser les parcours des jeunes en QPV (approche globale du parcours des jeunes, une valorisation qui passe aussi par les parents)

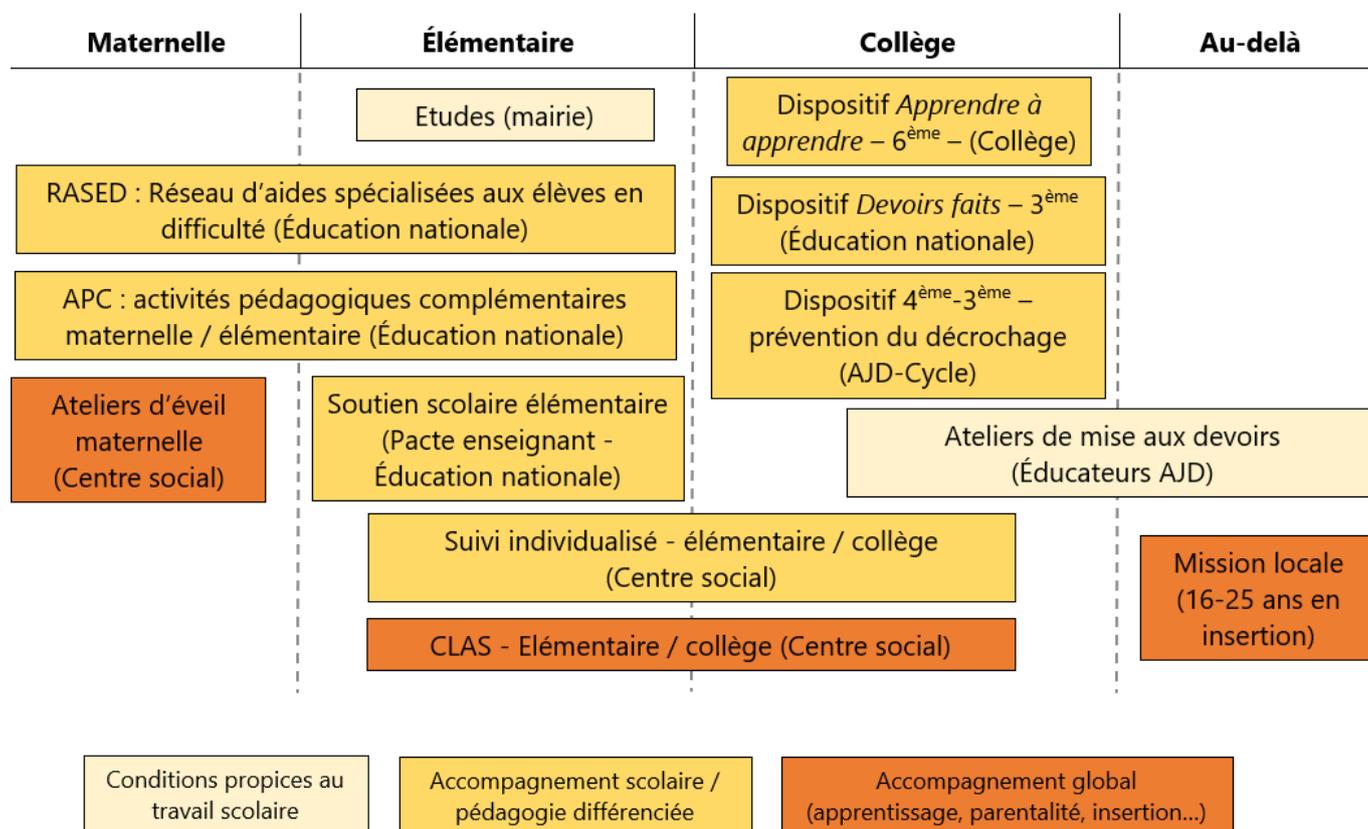
Objectifs opérationnels :

- Étudier la faisabilité d'un Programme de réussite éducative (PRE) et/ou d'une Cité éducative (faisabilité financière, modalité d'intervention...)
- Identifier, partager les besoins et l'offre d'accompagnement scolaire (à quels besoins elle répond, les besoins non-couverts)

¹³ Pacte pour la réussite éducative, Préambule, 16 novembre 2013

- Élaboration d'un outil de communication sur les dispositifs d'accompagnement (étapes) à destination des familles autour des difficultés de leur enfant (tous partenaires)
- Proposer des temps de valorisation des compétences des enfants et des jeunes (actions Centre social, MJC / valorisation auprès des parents)

3. Des propositions d'accompagnement à la scolarité diversifiées sur le territoire



Les activités pédagogiques complémentaires sont proposées par les enseignants à un petit groupe d'élèves. Elles contribuent à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Centre social). Des ateliers sont proposés aux enfants du CP au collège, certains avec la présence des parents. Il s'agit de valoriser les capacités des enfants dans un contexte non scolaire (en développant des compétences par le jeu, l'imaginaire, les travaux manuels), de les rendre autonomes dans le travail scolaire, de confirmer la place des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. En élémentaire, les enfants sont orientés par les enseignants. Au collège, cette action est menée en lien avec le soutien scolaire mis en place par l'établissement. La référente apprentissage du Centre social peut intervenir en cas de besoin pour faciliter les échanges avec l'institution scolaire et accompagner les familles lors de rencontre avec les directeurs d'établissement.

Les études dans les écoles élémentaires publiques. Proposées aux enfants à partir du CE1, elles proposent aux enfants, pendant 30 min chaque soir, un cadre propice pour faire leurs devoirs et consolider leurs apprentissages.

Le dispositif « Devoirs faits » au collège propose aux élèves de 6^{ème} du temps de travail personnel encadré au sein du collège pour améliorer leur méthodologie de travail et consolider leurs apprentissages.

Le dispositif 4^{ème} -3^{ème} – prévention du décrochage est proposé par les éducateurs de AJD. Il propose, pendant une semaine, un temps de remobilisation en dehors de la scolarité classique dans un lieu contenant et protégé afin de faire le point avec les collégiens sur leurs difficultés et vérifier avec eux leurs capacités à s'investir dans un apprentissage technique. Les ateliers pédagogiques de réparation de vélos (AJD Cycles), accueillent 3 à 5 jeunes pris en charge par des encadrants techniques et les éducateurs de prévention. L'objectif est de permettre au jeune de retrouver une dynamique, tout en maintenant le lien avec le Collège, de l'aider à se réconcilier avec les apprentissages scolaires et lui redonner « l'envie d'apprendre » via la découverte d'une activité manuelle.

4. La réussite éducative implique de développer des compétences au-delà des seules compétences scolaires

Le développement des compétences psychosociales est un enjeu de développement dès le plus jeune âge. Elles regroupent des capacités psychologiques qui peuvent être développées dans le cadre familial, amical, scolaire, mais aussi dans les lieux éducatifs qu'ils fréquentent : crèches, accueils de loisirs, pratique sportive ou artistiques, lieux de médiation. Elles permettent de favoriser l'autonomie, le bien-être et la capacité d'échange avec les autres.

Les 9 compétences psychosociales générales

- 3 compétences cognitives : Avoir conscience de soi, faire preuve de maîtrise de soi, savoir prendre des décisions constructives
- 3 compétences émotionnelles : Avoir conscience de ses émotions et de son stress, réguler ses émotions, gérer son stress
- 3 compétences sociales : Communiquer de façon constructive, développer des relations constructives, résoudre des difficultés

B. DES ENJEUX ET DES PROPOSITIONS IDENTIFIES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

1. Des axes de travail complémentaires à travailler pour permettre la réussite éducative

Le groupe de travail a identifié des éléments qui contribuent fortement à la réussite éducative.

- Le bien-être de l'enfant/ du jeune, qui passe par sa sécurité affective et cognitive, son équilibre émotionnel, sa santé mentale, l'accès à des activités physiques, la possibilité de bénéficier d'attention et d'écoute de la part de ceux qui l'entourent, et en particulier des adultes
- Un environnement familiale porteur avec des parents impliqués et des éducateurs/ enseignants qui travaillent en partenariat avec les familles (cf. partie 3 – Accompagner les parents)
- Une démarche d'inclusion volontaire, portée politiquement et techniquement
- Des propositions de qualités, accessibles aux familles (financier et distance) et qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leurs compétences psychosociales : activités, formations...
- Des offres éducatives et/ou d'accompagnement coordonnées sur le territoire

Le groupe de travail a également relevé des postures éducatives qui viennent accompagner / favoriser la réussite éducative pour tous :

- Favoriser l'expérimentation, valoriser le droit à l'erreur dans l'apprentissage
- Permettre (autant que possible) des parcours individuels et adaptés
- Reconnaître et valoriser les compétences des enfants et des jeunes
- Favoriser les échanges entre les générations et l'ouverture sur le monde
- Proposer la découverte artistique
- Accompagner la construction du vivre-ensemble

2. Zoom inclusion

Pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative de tous les enfants, la ville de Brignais fournit pour les temps scolaires des outils et matériels adaptés aux besoins particuliers : plan incliné pour le bureau, tablette pour donner accès à des logiciels spécifiques, Timer, casques anti-bruit, fidgets ...

Les équipes périscolaires sont en lien régulier avec l'enseignante du dispositif ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire) de l'école Claudius Fournion pour assurer la continuité de l'accompagnement des enfants accueillis en ULIS sur l'ensemble des temps.

Le Contrat de ville 2024-2030 prévoit quant à lui de renforcer l'accompagnement précoce et partenarial des familles pour la prise en charge des difficultés des enfants et des jeunes, dont ceux en situation de handicap. Il propose de construire un outil de communication à destination des parents leur permettant de savoir (plus) facilement qui sont leurs différents interlocuteurs et à qui s'adresser en cas de difficultés scolaires e/ou éducatives (ex. Education Nationale, qui fait quoi ?)

3. Des propositions d'actions amenées par le groupe de travail

Actions 0-3 ans	Actions 3-11 ans	Actions 11-15 ans / 15-21 ans
Proposer des ateliers d'éveil (0-6 ans) : psychomotricité, langage, séparation parent-enfant Proposer des passerelles crèche-école maternelle		
	Développer l'apprentissage par le parrainage Développer l'offre de soin avec le CMP	Proposer des « goûters-réparation » pour apprendre à réparer des objets Accompagner les projets des jeunes Développer des projets coopération internationale
	Proposer des projets culturels pour développer les CPS : création d'une émission de radio, création d'une pièce de théâtre ... Développer la médiation par les pairs Avoir un référent de parcours identifié pour chaque enfant Proposer une passerelle École-collège (au moins une fois) Inciter au parrainage des plus jeunes pour développer la responsabilité	
Proposer des activités de méditation / sophrologie / yoga Favoriser l'activité physique Proposer des actions d'éducation sexuelle et affective (consentement...) Développer les jeux collaboratifs / les jeux intergénérationnels Former les professionnels aux CPS pour qu'ils proposent des activités pour les développer Mettre en place un PRE (Programme de réussite éducative) Créer une « Maison de la réussite éducative » avec BIJ (information jeunesse), PAEJ (point accueil et écoute jeunes), Point écoute parent-enfant, permanence CPEF, tiers-lieu jeunesse...		

C. DES ORIENTATIONS POUR LE NOUVEAU PEDT

1. Des orientations pour accompagner tous les enfants vers la réussite éducative

Les réflexions menées dans le cadre du groupe de travail et les objectifs déclinés dans le contrat de ville ont permis de dégager des orientations pour le PEdT :

- **Poursuivre l'accompagnement partenarial des familles**, pour permettre la réussite des enfants à besoins particuliers / en situation de handicap¹⁴.
- **Accompagner les professionnels dans une démarche de développement et de valorisation des compétences psychosociales des enfants et des jeunes**
- **Analyser l'offre d'accompagnement scolaire** proposée sur le territoire et identifier les besoins non couverts le cas échéant.
- **Identifier le dispositif pertinent** à Brignais pour accompagner les enfants et les familles vers la Réussite éducative (CLAS / Programme de réussite éducative – PRE / Cité éducative...) et en étudier la faisabilité
- **Développer des passerelles pour favoriser la continuité éducative** : entre petite enfance et enfance comme entre enfance et jeunesse

2. Des priorités validées par le comité de pilotage

Les actions proposées par le groupe de travail ont été présentées en comité technique et en comité de pilotage afin de hiérarchiser et phaser les actions à mener.

	0-3 ans	3-11 ans	11-15 ans ou 15-21 ans
Priorités 1			
Proposer des ateliers d'éveil 0-6 ans (langage, motricité...) dont enfants hors structures collectives	X	X	
Accompagner les projets des jeunes			X
Proposer des projets pour développer les CPS à tous les âges	X	X	X
Proposer des actions d'éducation sexuelle et affective adaptées à chaque âge	X	X	X
Favoriser l'activité physique	X	X	X
Priorités 2			
Former les professionnels aux CPS pour qu'ils proposent des activités pour les développer	X	X	X
Développer la médiation par les pairs		X	X
Proposer des jeux collaboratifs / des jeux intergénérationnels	X	X	X
Développer le parrainage entre enfants (apprentissage, responsabilité...)	X	X	X

¹⁴ Coordination par le service accompagnement et handicap des acteurs éducatifs et médico-sociaux autour de situations individuelles.

Priorités 3			
Développer des projets de coopération internationale		X	X
Créer une maison de la réussite éducative : BIJ, PAEJ, permanence CPEF, médiation familiale...		X	X
Proposer des activités de méditation / sophrologie / yoga	X	X	X

V. ACCOMPAGNER LES PARENTS

A. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS, DES ORIENTATIONS NATIONALES QUI SE DECLINENT LOCALEMENT

1. La parentalité, qu'est-ce que c'est ?

On trouve une définition de la parentalité donnée par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) : « **La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.** C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, **dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.**

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. »

La *Charte nationale de soutien à la parentalité* propose un cadre d'intervention pour les professionnels qui accompagnent les parents (cf. Annexe 3).

La *Charte nationale d'accueil du jeune enfant* inscrit l'importance de l'accueil des parents à travers 2 des 10 principes qui la composent :

- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille
- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache

Le volet parentalité du *Schéma départemental et métropolitain des services aux familles 2021-2026* affiche trois objectifs :

- Adapter l'offre aux besoins des parents
- Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents
- Coordonner l'offre et appuyer les acteurs.

2. Une thématique d'action commune au Contrat de ville et au PEdT

Le Projet éducatif de territoire doit permettre de décliner en actions évaluables une partie des orientations du Contrat de ville 2024-2030, et en particulier l'enjeu « Valoriser la réussite éducative et accompagner les familles et les jeunes dans la prévention des décrochages (scolaires, sociaux, familiaux...) ». Cet enjeu comprend plusieurs axes dont « Aller vers et accompagnement des familles » détaillé ci-dessous.

Objectifs globaux :

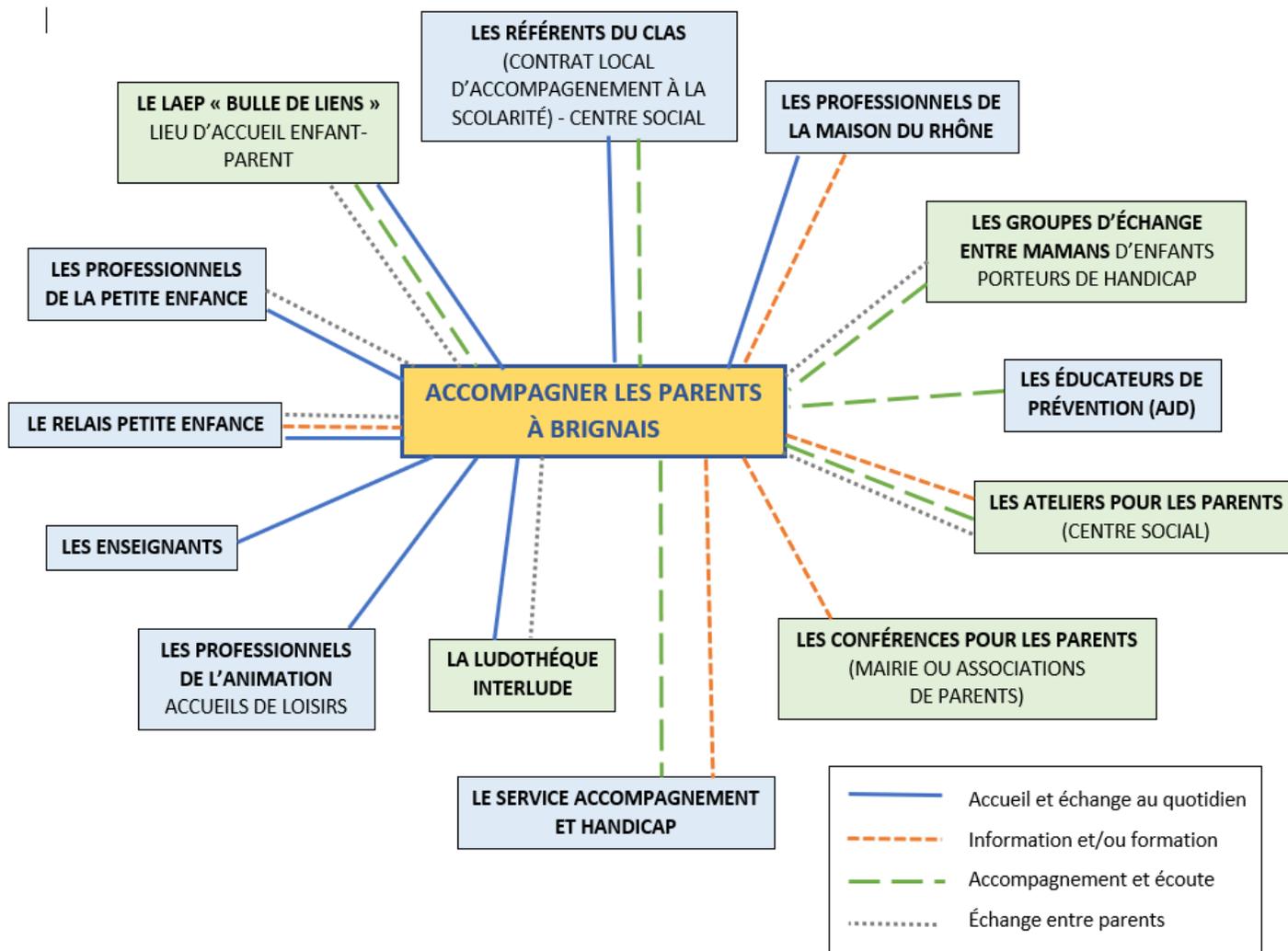
- Améliorer la communication envers les familles sur l'offre territoriale (activité et accompagnement)

- Identifier les familles en difficulté qui n'expriment pas leurs besoins
- Renforcer les liens école/parents
- Travailler la parentalité pour les parents d'adolescents
- Accueillir les parents pour favoriser la socialisation du parent et donc de l'enfant

Objectifs opérationnels

- Développer un lieu ressource (ou tiers lieu) qui regrouperait l'offre des différents partenaires (MJC, Centre social, collège...) et des accompagnements et activités pour les adolescents, jeunes et leurs parents
- Aller vers les jeunes en risque de décrochage
- S'appuyer sur les adultes relais pour aller vers les familles

3. À Brignais, des propositions qui s'adressent plutôt aux parents de jeunes enfants



Quelques définitions :

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) propose des ateliers aux enfants du CP à la 3^{ème} pour valoriser les capacités des enfants dans un contexte non scolaire (par le jeu, l'imaginaire, les travaux manuels), de les rendre autonomes dans le travail scolaire, et de confirmer la place des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) : lieu d'écoute et d'échange pour les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans.

Les éducateurs de prévention accompagnent des jeunes de 12 à 25 ans, avec l'objectif de conforter les parents en difficulté dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant

Le service Accompagnement et handicap (CCAS de Brignais) propose un accompagnement des familles pour faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire (crèche, assistante maternelle, école, périscolaire, accueil de loisirs). Il travaille en partenariat avec les professionnels autour des situations individuelles des enfants et propose des actions de sensibilisation grand public

B. DES ORIENTATIONS POUR LE NOUVEAU PEDT

1. Des besoins identifiés par le groupe de travail pour construire des propositions

Les participants au groupe de travail ont confirmé la nécessité d'accompagner les parents du territoire, en identifiant des besoins en particuliers :

- Besoin de se construire en tant que parent / ce que signifie « devenir parent »
- Besoin de repère dans les multiples propositions, voire injonctions faites aux parents. Savoir à qui s'adresser pour demander de l'aide
- Besoin d'exprimer ses difficultés, sans avoir peur d'être jugé
- Besoin d'échanger entre parents

Le PEDT 2021-2023 avait identifié des enjeux qui restent d'actualité mais ont été précisés ou complétés lors du groupe de travail :

- **Améliorer la communication à destination des parents et des professionnels** pour mieux faire connaître les propositions (offre d'accompagnement) sur le territoire.
- **Renforcer les liens entre les professionnels et les parents pour améliorer la continuité éducative**, permettre aux parents d'identifier des personnes de confiance, accessibles et à l'écoute et faciliter les échanges et l'interpellation par les parents qui ont des questions ou des difficultés.
- **Accompagner la parentalité pour les parents d'adolescents** en travaillant la continuité éducative (passerelle CM2-6^{ème}), en allant vers les parents concernés et en proposant des actions ciblées.

Le groupe de travail a également confirmé le besoin d'accompagnement individuel de certaines familles, mais ce champ d'intervention n'a pas été retenu au regard des compétences des possibilités de la collectivité.

2. De nouvelles actions déjà en construction

Le **lieu d'accueil enfant-parent « Bulle de liens »** a ouvert ses portes le mardi 28 mai. Les accueillants bénévoles ou mis à disposition par les partenaires (Centre social, Ville, PMI) accueillent les familles avec de jeunes enfants (0-6 ans) tous les mardis matin hors vacances scolaires. Ils proposent un lieu d'échange entre parents, d'écoute et de consolidation du lien parent-enfant. Le LAEP est piloté par le Centre social.



Une démarche d'accompagnement de la transition entre petite enfance et école a donné lieu à plusieurs actions visant à améliorer la continuité éducative et accompagner les parents sur le changement de rythme et d'interlocuteurs pour leur enfant :

- Rencontre entre directrices de crèches et directeur.ices d'école,
- Réunion de présentation aux parents du fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
- Proposition d'un flyer avant-après, « Ce qui change quand mon enfant a 3 ans ».

Le projet de Référent parentalité est en cours de construction avec les directeur·rices des accueils de loisirs de la commune, périscolaires municipaux et extrascolaires associatifs. Il s'agit d'identifier sur chaque site de la commune qui propose un accueil de loisirs (écoles publiques, Centre social et MJC) un professionnel formé pour orienter les familles en difficulté (accueil de premier niveau). Par sa présence au quotidien sur le terrain, dans l'échange courant avec les familles et ses collègues, il doit faciliter le lien avec les professionnels de l'accompagnement pour les parents en difficultés ou les professionnels qui s'interrogent sur des situations d'enfants.

3. Zoom inclusion

Être parents d'un enfant de situation de handicap est une réalité pour au moins 290 000 familles en France (source DRESS), dont plusieurs dizaines à Brignais. Celles-ci ont des taux d'emploi moins importants que les autres familles et sont souvent des familles monoparentales. Elles se retrouvent parfois isolées et souvent en proie à de multiples difficultés. L'isolement et le niveau de vie plus précaire rend le quotidien ardu pour ces familles qui ont besoin d'accompagnement.

En lien avec ces situations, le service Accompagnement et handicap de la ville de Brignais met en place des démarches multiples d'accompagnement :

- Une aide dans les démarches administratives (en particulier la constitution du dossier pour la MDPH¹⁵, la PCO¹⁶)
- Une mise en lien avec un réseau de professionnels spécialisés
- Une possibilité de "répit" pour prendre du temps afin d'avoir une pause pour soi en tant que parent

Ces dispositifs ont pour but de soutenir au mieux les familles dans leurs quotidiens et de favoriser l'inclusion de leurs enfants.

4. Des propositions complémentaires amenées par le groupe de travail

Les propositions d'objectifs et d'actions ci-dessous sont issus de la réflexion menée par le groupe de travail à partir de 3 des objectifs du Contrat de ville et des orientations qui ont été jugées prioritaires par les participants.

	Améliorer la communication envers les familles	Renforcer les liens entre les professionnels et les parents	Accompagner les parents d'adolescents
Créer un stand « Être parent à Brignais » Pour aller vers les parents et les informer sur les propositions du territoire et des environs Un stand clés en main, pour une mise en place facile lors des animations festives (fête à la Compassion, Forum des associations, fête aux Pérouses, portes-ouvertes du collège...)	X	X	X

¹⁵ Maison départementale des personnes handicapées – guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes)

¹⁶ Plateforme de coordination et d'orientation – accompagne le parcours de diagnostic et le parcours de soin pour favoriser l'intervention précoce auprès des enfants avec des troubles du neurodéveloppement.

	Améliorer la communication envers les familles	Renforcer les liens entre les professionnels et les parents	Accompagner les parents d'adolescents
Décliner le Forum des modes d'accueil petite enfance pour les autres tranches d'âge	X	X	
Proposer une fête des parents pour revaloriser la place de parent / un Forum des parents.	X		
Proposer des portes-ouvertes dans les structures, pour que les parents puissent rencontrer les professionnels / Créer un moment convivial entre parents et professionnels	X	X	
Proposer deux annuaires différents sur l'offre d'accompagnement aux parents : un pour les parents et un pour les professionnels (pour faciliter l'orientation des familles).	X		
Utiliser l'ensemble des réseaux sociaux, dont Pronote et le Portail famille, et les supports de la ville (panneau lumineux, Brignais Mag...)	X		
Atelier « les ados parlent à leurs parents », sous forme théâtrale, pour faciliter l'échange entre parents et jeunes (MJC, Centre social, collège...)		X	X
Développer le lien entre éducateurs de prévention, directeurs d'école et CPE / les présenter aux parents d'élève en fin d'école primaire, en tant que relais éducatif possible.		X	X
Proposer des actions pour les parents d'adolescents : - Ateliers « Parents d'ados » animés par un professionnel - Un évènement : « Accompagner à l'autonomie sans se déresponsabiliser en tant que parent » - Soirée quizz/jeu pour permettre les échanges entre parents			X
Proposer des actions « hors-les-murs » pour aller au contact des parents et faire sortir les familles (visites, randonnées...)	X	X	X

5. Des priorités validées par le comité de pilotage

Ces orientations et propositions ont été présentées en comité technique et en comité de pilotage afin de hiérarchiser et phaser les actions à mener.

	Améliorer la communication envers les familles	Renforcer les liens entre les professionnels et les parents	Accompagner les parents d'adolescents
Priorités 1			
Créer un stand « Être parent à Brignais »	X	X	X
Proposer des temps d'échange dans les structures, pour que les parents puissent rencontrer les professionnels	X	X	
Développer le lien entre éducateurs de prévention, directeurs d'école et CPE		X	X
Priorités 2			
Proposer des « annuaires » sur l'offre d'accompagnement aux parents (pour le grand public et pour les professionnels)	X		
Proposer une fête des parents pour revaloriser la place de parent / un Forum des parents.	X		
Construire un atelier « les ados parlent à leurs parents »		X	X

VI. PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL ADAPTÉE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ

A. UN DIAGNOSTIC NATIONAL ET LOCAL QUI SE REPENDENT

Les réalités au niveau national et local liées à l'accueil des enfants et des jeunes se font écho. Elles sont expliquées par les données démographiques actuelles. Par contre, la commune de Brignais a certaines spécificités et réalités qui lui sont propres.

1. Au niveau national, une offre d'accueil impactée par des réalités démographiques et professionnelles qui s'accroissent :

L'offre d'accueil est un enjeu national avec plusieurs problématiques qui impactent les offres d'accueils de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Tout d'abord, il existe une vraie baisse de la natalité en France depuis 2011 qui s'accroît depuis 2022. Le taux de fécondité n'a jamais été aussi bas depuis la Seconde guerre mondiale (source INSEE).

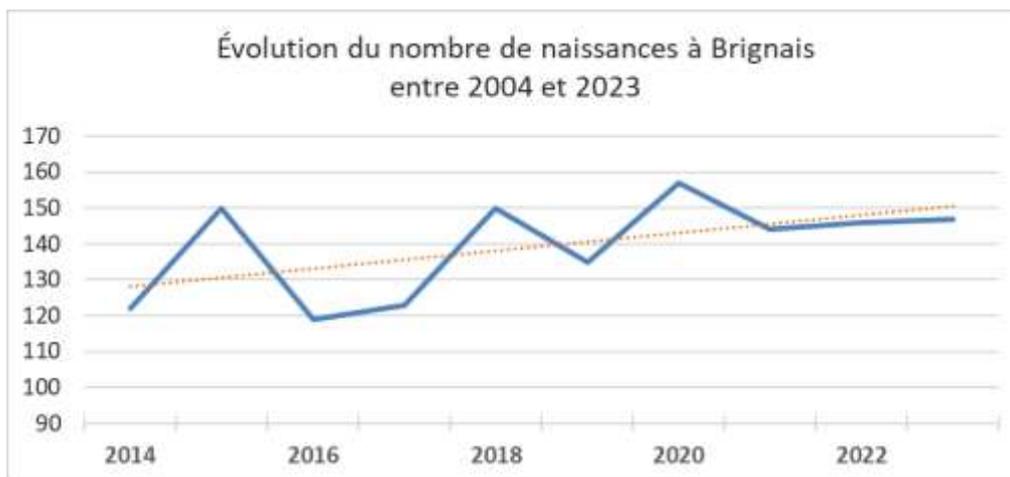
Cette évolution questionne au niveau national et local sur l'adaptation des offres d'accueil. Cette baisse va de pair avec une réelle problématique de recrutement dans les accueils petite enfance.

90% des éducateurs-rices de jeunes enfants (EJE) disent avoir du mal à recruter en crèche (source Banque des territoires). De nouvelles dispositions réglementaires permettent de recruter des agents peu ou pas diplômés mais cela est loin de faire l'unanimité.

Les métiers en lien avec les accueils de mineurs de façon plus globale sont victimes d'une vraie épidémie de recrutement. En effet, 10% des offres pour des animateurs périscolaires dans les collectivités territoriales n'ont pas été pourvues durant l'année 2021-2022 (source Banque des territoires), ce qui équivaut à 50000 postes non pourvus. Cette donnée pose la question de la fidélisation et d'une formation de qualité pour ces personnels.



2. Au niveau local, un diagnostic en partie similaire mais avec des spécificités propres. La commune de Brignais n'échappe pas aux réalités de problématique de « turn-over » et de recrutement sur les professionnels de l'enfance. Par contre, contrairement à la moyenne nationale, la natalité sur la commune ne baisse pas.



Depuis 2022, l'arrivée de la MJC puis l'augmentation de capacité de l'accueil de loisirs du Centre social ont permis de faire évoluer l'offre pour l'enfance et donc de répondre à la demande croissante de prise en charge sur la tranche d'âge de l'enfance.

Ces données chiffrées sont à accompagner de données qualitatives plus particulières à chaque tranche d'âge. Nous pouvons faire un état des lieux de l'accueil plus détaillé par tranche d'âge grâce au diagnostic sur ces enjeux qui a été établi en avril 2024.

B. UN ETAT DES LIEUX DES ACCUEILS PAR TRANCHES D'AGE

1. Petite enfance

L'offre pour la petite enfance reste stable et diversifiée entre les accueils municipaux, associatifs et privés. Cette offre permet de maintenir une couverture assez large en termes d'horaires et de places.

Établissements d'accueil du jeune enfant

Arc-en-Ciel	EAJE familial municipal	55 places	7h-19h
ABri'co	EAJE collectif municipal	15 places	7h30-18h
La Câlinerie	EAJE collectif associatif (Centre social)	18 places	7h30-18h30
Total EAJE		88 places	

NB : taux de rotation¹⁷ Arc-en-Ciel = 1,9 – crèches collectives entre 3,5 et 4

¹⁷ Taux de rotation = nombre d'enfants différents accueillis / nombre de places ouvertes. Cela permet de savoir combien d'enfants en moyenne peuvent être accueillis pour une place ouverte.

Micro-crèches privées

La Tribu des Filous	10 places	7h30-19h30
La Tribu des Lutins	10 places	7h30-19h30
La Tribu des Elfes	10 places	7h30-19h30
UP'Y	13 places	7h30-18h30
Total micro-crèches	43 places	

Assistants maternelles indépendantes : environ 75 sont en activité, soit une capacité estimée à 225 enfants (maximum). Leur nombre est en baisse depuis plusieurs années : les départs en retraite ne sont pas tous remplacés par de nouveaux agréments d'assistantes maternelles.

Selon les chiffres de la Caf, Brignais compte environ 400 enfants de moins de 3 ans en 2022, ce qui nous permet d'estimer le taux de couverture à 89 % soit près de 9 places pour 10 enfants habitant la commune.

ENJEU : maintenir l'offre avec le vieillissement des Assistants maternelles / complémentarité de l'offre pour les situations atypiques ou différentes.

2. Enfance : 3-11 ans

Pour l'enfance, les offres d'accueils s'articulent entre le périscolaire, géré et organisé par la collectivité au sein des écoles, et l'extrascolaire mis en œuvre par le Centre social et la MJC (depuis septembre 2022). Ces différents accueils répondent aux demandes gardes des familles de la ville de Brignais.

Accueil périscolaire municipal :

L'augmentation de la fréquentation du périscolaire s'accroît, avec une hausse des présences alors que le nombre d'enfants scolarisés baisse. Le taux d'occupation augmente dans certaines écoles, particulièrement à André Lassagne. Le temps méridien incluant la restauration scolaire est de plus en plus fréquenté également (moyenne de 560 enfants par jour en 2022 et 609 en 2023).

Accueil extrascolaire

	3-5 ans	6-11 ans
Centre social	48 places	90 places
MJC	24 places	14 places
Total extrascolaire	72 places	104 places

Nb : taux de rotation maternelle = 3,4 et élémentaire = 3,7

Taux de couverture **mercredis** :

- Maternelle : 20 % (entre 7 et 20 % dans les autres communes du secteur)
- Élémentaire : 12 % (entre 7 et 30 % dans les autres communes du secteur)

Pendant les vacances, cette offre est complétée par ces stages sportifs ou thématiques :

- Stages multisports, généralement à partir de 6 ans, proposés par des associations sportives (EVB, SLB, Delta Sport) : 60 places potentielles, variables selon les périodes
- Stages thématiques 6-11 ans proposés par la MJC (12 places)

Taux de couverture vacances :

- Maternelle : 20 % (entre 7 et 20 % dans les autres communes du secteur)
- Élémentaire : 20 % (entre 6 et 35 % dans les autres communes du secteur)

ENJEU : adaptation de l'offre à l'évolution des besoins des familles.

Des nouvelles modifications ont été faites depuis septembre 2020 : l'amplitude du périscolaire jusqu'à 18h30 et calage des horaires de l'extrascolaire sur le périscolaire. L'augmentation d'amplitude en périscolaire est surtout mobilisée le matin au Centre social, plutôt utilisée le soir à la MJC. Il pourrait être intéressant de l'étudier plus en détail pour voir si des ajustements seraient pertinents.

Il est rappelé que les familles ont besoin de planifier à l'avance l'organisation des mercredis et des vacances pour se rassurer : l'inscription au trimestre pour les mercredis à la MJC peut être source d'inquiétude. L'association envisage d'ajuster la répartition du nombre de places entre les tranches d'âge pour mieux répondre aux besoins.

D'autre part, le Centre social signale la difficulté que peuvent créer quelques familles qui réservent tous les mercredis et annulent la veille. Cela ne permet pas de proposer la place à un autre enfant. Il est envisagé une évolution du règlement actuel pour éviter ces situations.

3. Adolescents

L'offre d'accueil pour le secteur de l'adolescence se partage entre la MJC et le Centre social, avec des offres d'accueils complémentaires sur les contenus.

	Adhérents	Nombre touchés au collège
Centre social	93	138
MJC depuis 05/23	91	20
Total extrascolaire	184	158

Deux propositions coexistent pour les adolescents, au Centre social et à la MJC.

- Proposition de temps d'accueils libres et d'activités pendant les vacances. Accompagnement de projets individuels ou collectifs, proposition de séjours construits avec les jeunes.
- Animations au collège sur la pause méridienne : deux fois par semaine par le Centre social (mardi et jeudi) et une fois par semaine pour la MJC.

ENJEU : complémentarité de l'offre sur le territoire et communication à destination des parents et des adolescents

Les parents s'interrogent sur l'adaptation des propositions aux différents âges : les besoins des adolescents ne sont pas les mêmes à 11 ans qu'à 18 ans. Les animations tiennent toujours compte de l'âge des jeunes et concernant rarement une tranche d'âge aussi large mais il semble important de mieux communiquer à ce sujet auprès des parents, voire des adolescents eux-mêmes. La question de la mixité sociale et de genre reste importante : on note des habitudes différentes sur les deux accueils libres (plutôt les garçons au Centre social, les filles à la MJC) mais le public des deux services est bien mixte.

Suite à ce diagnostic global, puis par tranche d'âge, nous pouvons travailler à partir d'orientations en prenant appui sur les valeurs éducatives choisies par les professionnels.

C. ZOOM INCLUSION

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances garantie « l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. » (Code de l'action sociale et des familles, art. L. 114-2) Cette inscription dans la loi doit permettre d'accueillir les enfants en situation de handicap au sein des structures Petite enfance, à l'école et dans les accueils de loisirs.

Cet accès aux accueils éducatifs a pour conséquence en 2024, la prise en charge par l'Education Nationale de façon globale des enfants en situation de handicap sur la pause méridienne par les AESH (Aides aux Enfants en Situation de Handicap). Cette nouvelle loi a pour but de permettre une plus grande inclusion des enfants dans les accueils périscolaires et fait de ceux-ci un vrai temps de la journée de l'enfant dans son inclusion.

Au sein de la collectivité de Brignais, ces temps d'inclusion étaient déjà pris en charge par des AESH salariées par la ville sur les temps périscolaires. Le nombre de contrats dit "d'inclusion" a augmenté ces dernières années afin d'accueillir au mieux les enfants en situation de handicap.

L'inclusion est aussi possible grâce à une meilleure connaissance du handicap par les professionnels. Afin de former au mieux ceux-ci, des temps de sensibilisation ont été mis en place par la Ville de Brignais, sur les Troubles du Spectre Autiste, les Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité. Ces formations ont permis aux professionnels de l'enfance de mieux comprendre ces handicaps et de faire tomber les idées reçues sur ceux-ci.

Les professionnelles de la petite enfance ont été sensibilisées sur la détection précoce des signes du handicap, afin de pouvoir accompagner au mieux les familles qui leur confient leurs enfants.

D. PROPOSER UNE OFFRE ADAPTEE EN QUALITE, EN S'APPUYANT SUR LES VALEURS EDUCATIVES SOCLES DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Objectif collectif : proposer au moins une action pour chacune des valeurs éducatives proposées, pour lesquelles l'intérêt supérieur de l'enfant est le socle.

Participation des enfants : la démarche éducative doit encourager la participation et la prise de parole des enfants dans le respect de leurs opinions, de leurs cultures et de leur vie privée.

- Boîte à idée pour les enfants / pour les parents
- Temps d'échanges / bilan avec les enfants sur leur ressenti par rapport aux activités proposées en fin de journée / de période
- Avoir des enfants ou des ados délégués
- Laisser le choix aux enfants sur les activités
- Participation à l'élaboration du règlement / règles de vie / charte

Coéducation : Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, toutes les familles ont leur place dans les structures où sont accueillis leurs enfants. Les professionnels sont là pour les accompagner dans leur démarche éducative.

- Travailler la qualité d'accueil des familles le matin et le soir.
- Permettre aux parents de se poser dans le Centre de loisirs (café des parents...)
- Proposer des temps informels aux parents pour découvrir les productions des enfants / trouver les moments propices à pour toucher le maximum de parents.
- Proposer des temps de rencontre parents éducateurs pour partager le projet pédagogique de la structure

Prévention de la maltraitance : Les professionnels s'engagent pour prévenir les risques de maltraitance à l'encontre des enfants et des jeunes.

- Proposer une base commune de signaux d'alerte pour tous les professionnels
- Sensibiliser les équipes
- Sensibiliser les enfants

Démarche éducative bienveillante : la démarche éducative vise l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes, dans le respect de son rythme et ses besoins propres. Elle lui permet d'apprendre à être un citoyen du monde.

- Proposer des activités différentes de celles auxquelles les enfants sont habitués pour faire découvrir. Faire venir des intervenants extérieurs
- Mise en valeur des talents des enfants (ex. scène ouverte hebdomadaire)

Démarche éducative inclusive : les propositions éducatives doivent s'inscrire dans la lutte contre toutes les discriminations, ainsi que les stéréotypes de genre.

- Proposer des lieux pour que les enfants s'expriment et apprennent à écouter les autres
- Faire intervenir des associations qui luttent contre les stéréotypes de genre
- Question de l'occupation de l'espace : cour d'école, espace public / sensibilisation des adultes et des enfants.
- Disposer d'adultes pour accompagner les enfants avec des handicaps qui en ont besoin.
- Accompagner les parents pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap : communication

Découverte et compréhension du monde : La démarche éducative doit accompagner la soif de découverte et la curiosité de chaque enfant, et lui permettre d'expérimenter.

- Accompagner les enfants dans la découverte de nouvelles activités ou nouveaux domaines / s'appuyer sur les compétences et les centres d'intérêt des professionnels
- Proposer aux parents de partager leurs talents dans les accueils de leurs enfants
- Faire le lien avec le festival quai du départ / Bulle d'or / les propositions de la ville

Formation des professionnels : La formation des professionnels tout au long de la vie est indispensable pour proposer un accompagnement éducatif de qualité

- Accompagner / formation des professionnels pour avoir la posture adaptée pour répondre à ces valeurs / objectifs
- Sensibilisation du personnel au handicap
- Proposer de la formation continue aux professionnels
- Accompagner les professionnels vers la formation

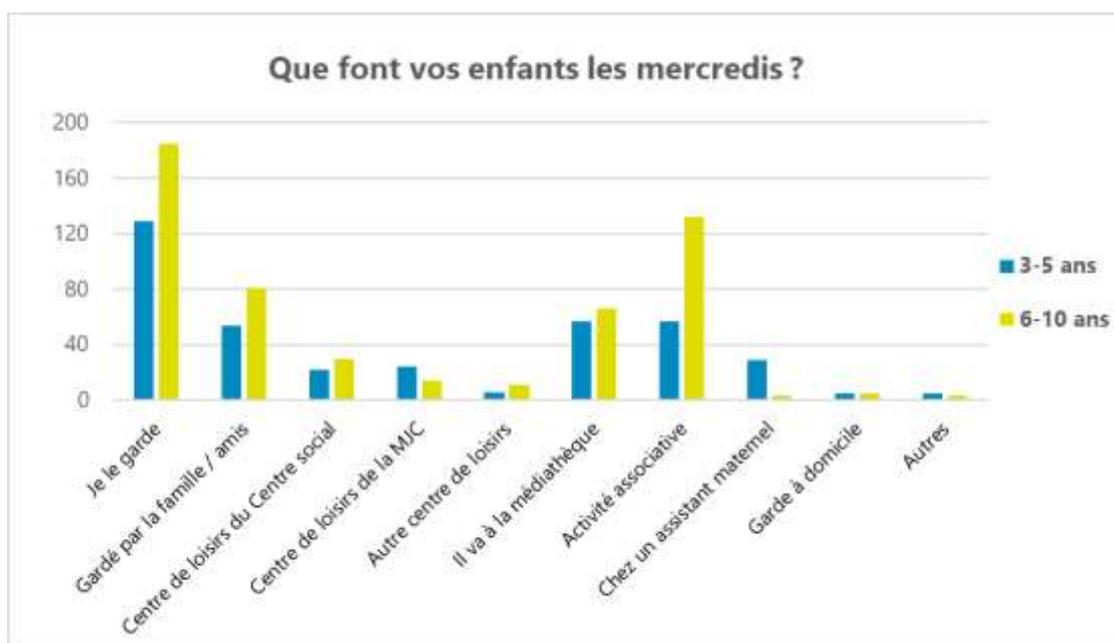
A. RESULTATS DE L'ENQUETE MENEE AUPRES DES FAMILLES

En février 2024, 414 familles ont répondu à des questions concernant leur organisation. Cela concerne 601 enfants de 3 à 10 ans. Des questions similaires avaient été posées en novembre 2017, ce qui nous permet d'observer les évolutions sur cette période.

Les résultats concernent (à 98 %) les enfants scolarisés dans les écoles publiques ou privées de Brignais, avec une répartition des réponses cohérente avec la taille des écoles.

1. Quels sont les loisirs des enfants à Brignais les mercredis ?

Le mercredi les enfants sont majoritairement gardés par leur parents, famille ou des amis à hauteur de 80 % chez les élémentaires et 74 % chez les maternelles. Ce mode de garde facilite l'accès aux activités associatives et permet aux enfants de fréquenter la médiathèque et/ou la ludothèque. 12 % des familles ont recours à une assistante maternelle pour garder leur enfant de 3-5 ans, soit une légère baisse par rapport à 2017 (15%). Les accueils de loisirs du Centre social et de la MJC concernent 13% des enfants en élémentaire et 15% des enfants en maternelle.



L'enquête révèle que plus de la moitié des enfants de maternelle et 80% des enfants d'élémentaire pratiquent au moins une activité associative dans les familles qui ont répondu. L'Espérance et vaillantes est l'association qui compte le plus d'inscriptions quelle que soit la tranche d'âge. On trouve ensuite l'école de musique pour les 6-10 ans et Delta sport pour les 3-5 ans. 29 % des 6-11 ans pratiquent une activité associative hors de la ville de Brignais, contre de 14 % chez les 3-5 ans.

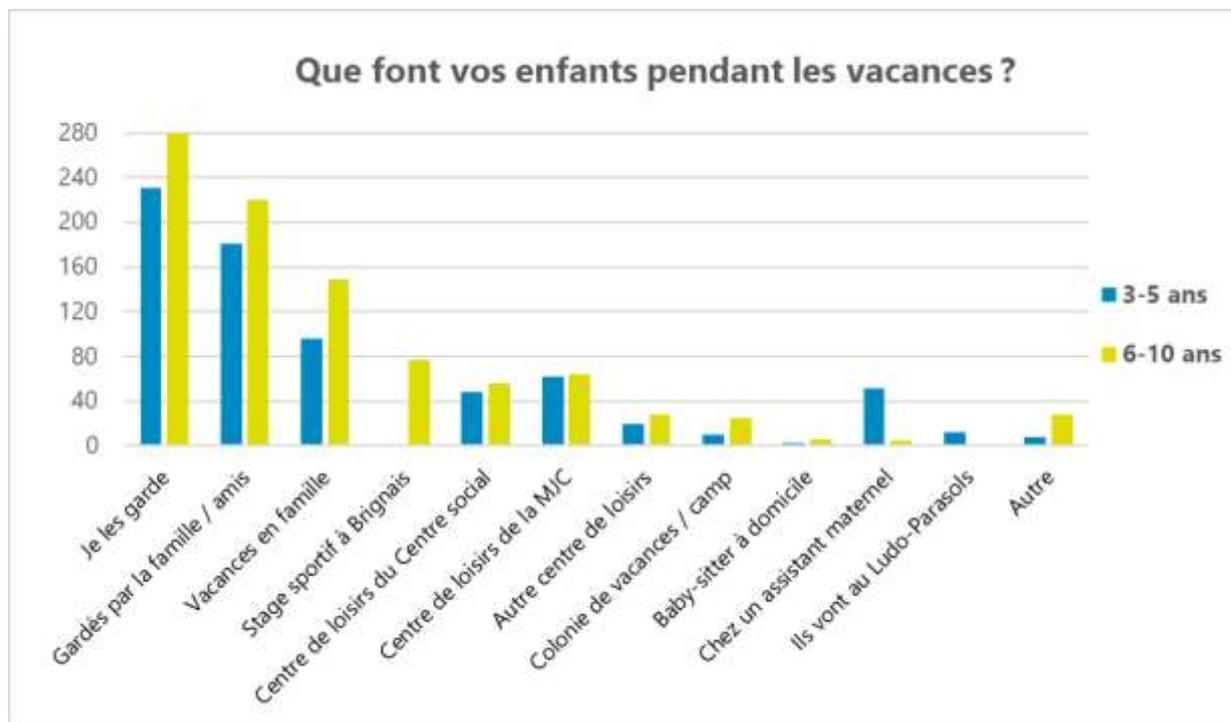
Le chiffre à retenir

80%

C'est le pourcentage d'enfants de 6-10 ans inscrits à une activité associative

2. Que font les enfants de 3-10 ans pendant les vacances ?

Pendant les vacances, **les familles sont nombreuses à utiliser plusieurs solutions pour occuper et/ou garder leurs enfants** (2,66 modes de garde par enfant en moyenne en élémentaire et 2,91 en maternelle).



La majorité des parents gardent leurs enfants pendant tout ou partie des vacances, soit 93 % pour les enfants en maternelle et 79 % pour les enfants en élémentaire. Les proportions sont inversées par rapport à 2017 (respectivement 79 % et 86 %) ce qui pourrait s'expliquer soit par une variation de la capacité d'accueil (stages sportifs), soit par une évolution de la situation des parents (légère augmentation de la part des familles dont tous les parents travaillent). Le recours à la famille ou aux amis concerne 73 % des enfants de 3-5 ans et 62 % des 6-11 ans. Ce recours est stable en élémentaire mais en hausse de près de 20 points pour les enfants d'âge maternel. Enfin environ un tiers des enfants fréquentent le Centre de loisirs du Centre social ou de la MJC de Brignais, avec une proportion plus forte chez les 3-6 ans qui s'explique par un nombre de places en augmentation (+32 places) pour cette tranche d'âge.

B. LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT¹⁸

La Convention relative aux droits de l'enfant est l'instrument relatif aux droits de l'homme le plus universellement accepté, puisque tous les pays du monde l'ont ratifiée, sauf deux. La Convention est un document unique qui reprend tous les droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) relatifs à l'enfant. Elle a été adoptée par les Nations Unies.

Adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989, elle est entrée en vigueur en septembre 1990.

Article 1 Est défini comme enfant tout être humain de moins de 18 ans, sauf si la loi nationale fixe plus tôt l'âge de la majorité.

Article 2 Tous les droits sauvegardés par la présente Convention doivent être garantis à tout enfant sans aucune forme de discrimination.

Article 3 Toute action concernant un enfant doit tenir compte avant tout de l'intérêt supérieur de celui-ci.

Article 5 L'Etat doit respecter les responsabilités, les droits et les devoirs des parents et des membres de la famille élargie.

Article 6 Tout enfant a un droit intrinsèque à la vie.

Article 7 L'enfant a le droit à un nom. Il a également le droit d'acquérir une nationalité ainsi que de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Article 8 Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité et sa nationalité.

Article 9 Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents, à moins que les autorités compétentes ne décident que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Article 12 L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

Article 13 L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce.

Article 14 Le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion doit être respecté.

Article 15 Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et de réunion pacifiques.

Article 16 Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

Article 17 L'Etat garantit l'accès de l'enfant à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales.

Article 18 La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents.

Article 19 Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation.

Article 24 L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de soins médicaux. L'Etat met un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs.

Article 26 L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale.

Article 27 Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

¹⁸ Source : Conseil de l'Europe (www.coe.int)

Article 28 Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous les enfants ; ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, les rendent ouvertes et accessibles à tous. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant. L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses dons et de ses aptitudes, lui inculquer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de paix, d'amitié, de compréhension, de tolérance et d'égalité, et lui inculquer le respect du milieu naturel.

Article 30 L'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité a le droit d'avoir sa propre vie culturelle.

Article 31 L'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Article 32 L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail mettant en danger sa vie et son développement.

Article 33 L'enfant a le droit d'être protégé contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Article 34 Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle, contre l'exploitation d'enfants à des fins de prostitution ou d'autres pratiques sexuelles illégales, aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 38 Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour assurer la protection et les soins des enfants touchés par un conflit armé.

Article 40 Les Etats parties reconnaissent à tout enfant accusé d'infraction à la loi pénale le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie ; de bénéficier d'une assistance juridique pour la préparation et la présentation de sa défense ; de ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable. Les Etats parties veillent à ce que la vie privée des enfants soit pleinement respectée et leur assurent un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Huit grands principes pour accompagner les parents

1. **Reconnaître et valoriser** prioritairement **les rôles, le projet et les compétences des parents** : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.
2. **S'adresser à toutes les familles** quels que soient **la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles** : les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.
3. **Accompagner les parents** en intégrant dans cette démarche **toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale**, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.
4. **Proposer un accompagnement et un soutien** dès avant **l'arrivée de l'enfant** et jusqu'à son **entrée dans la vie adulte** : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.
5. **Respecter les principes d'égalité** entre les **femmes** et les **hommes dans la parentalité** et au sein de la **sphère familiale** : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.
6. Quelles que soient les configurations familiales, **permettre à chaque parent d'occuper**, dans la mesure du possible, **sa place dans le développement de l'enfant**. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité : grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...
7. **Proposer des interventions diverses** (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) **accessibles à toutes les familles** sur l'ensemble du territoire **et respectueuses des principes de neutralité** politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.
8. **Garantir aux personnes** qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les **bénévoles** ou **professionnels** qui interviennent dans ce cadre : ont une **compétence** ou bénéficient d'une **formation dans ce domaine** ; et disposent de **temps de partage** d'expérience et d'**analyse** des pratiques.

PREAMBULE :

La labellisation Plan Mercredi, convention annexe au PEdT a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La continuité éducative est au cœur du Plan Mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

La signature de la convention PEdT et Labellisation du Plan mercredi engage les signataires à organiser des accueils de loisirs périscolaires du mercredi satisfaisant à la charte qualité du Plan Mercredi et permet d'obtenir un label qualité « Plan mercredi ».

Les signataires de la convention « Plan Mercredi » sont les mêmes que ceux de la convention PEdT.

Table des matières

I. LE TERRITOIRE ET LA COORDINATION DU PLAN MERCREDI	46
A. LE TERRITOIRE CONCERNE :	46
B. PILOTAGE ET COORDINATION	46
C. RAPPEL DES ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE	47
D. OBJECTIFS ET MOYENS SPECIFIQUES AU MERCREDI.....	47
II. LES ACCUEILS DE LOISIRS CONCERNES PAR LE PLAN MERCREDI	49
A. L'ACCUEIL DE LOISIRS DU CENTRE SOCIAL DE BRIGNAIS	49
1. Objectifs du projet éducatif.....	49
2. Organisation des temps d'accueil	49
3. Orientations du projet pédagogique	50
4. Activités proposées	50
B. L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS	52
1. Objectifs du projet éducatif.....	52
2. Organisation des temps d'accueil	52
3. Orientations du projet pédagogique	53
4. Activités proposées	53

1. LE TERRITOIRE CONCERNÉ :

Ville de Brignais – 12 388 habitants (2021)

Écoles concernées (effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024)

- Ecole maternelle André Lassagne (118 enfants - 5 classes)
- Ecole élémentaire Jean Moulin (183 enfants – 8 classes)
- Ecoles maternelle et élémentaire Jacques Cartier (66 enfants en maternelle / 3 classes et 162 enfants en élémentaire / 7 classes)
- Ecole primaire Claudius Fournion (107 enfants en maternelle / 5 classes et 261 enfants en élémentaire / 11 classes)

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-16h30

Le *Plan mercredi* concerne les activités mises en œuvre par le Centre social de Brignais et la Maison des jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi.

Intégrées dans le PEdT, les activités mises en œuvre dans le cadre de ce plan sont organisées en lien avec les projets développés dans le cadre des temps périscolaires gérés par la ville (accueil du matin et du soir, pause méridienne) et extrascolaires (vacances) gérés par le Centre social et la MJC, en particulier avec les périscolaires associés aux écoles proches des sites d'accueil du mercredi.

2. PILOTAGE ET COORDINATION

Les différentes instances de suivi de suivi du PEdT permettent de :

- Assurer un suivi régulier des actions et proposer des réajustements si nécessaires
- Veiller à la cohérence avec l'ensemble des actions sur le territoire
- Affiner les objectifs et les décliner de manière partenariale.

Elles assurent également le suivi du Plan Mercredi, qui fait partie intégrante du PEdT.

- **Les réunions partenariales « enfance »** animées par la coordinatrice enfance réunissent les directeurs d'accueils de loisirs du territoire.
- **Le comité de pilotage du PEdT** se réunit une fois par an. Y participent le Maire, les élus dont les délégations couvrent le champ du PEdT (enfance, petite enfance, jeunesse), les présidents du Centre social, de la MJC et des associations partenaires, le conseiller territorial de la Caf, un représentant des parents d'élèves, l'IEN, et le représentant du SDJES du Rhône

La mise en œuvre du Plan Mercredi est déléguée au Centre social et socio-culturel de Brignais et à la MJC de Brignais, opérateurs des accueils de loisirs pour les mercredis (périscolaire) et vacances scolaires (extrascolaire) sur la commune.

Les relations partenariales nouées entre la municipalité, le centre social et la nouvelle MJC permettent d'assurer la cohérence éducative et la complémentarité des actions menées sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires. Certains animateurs peuvent intervenir en complémentarité au sein de plusieurs structures, et sur des temps différents : accueil périscolaire en semaine et/ou le mercredi, accueil extrascolaire, auprès de la ville, du Centre social et/ou de la MJC.

Une journée pédagogique annuelle commune est également organisée, favorisant la connaissance mutuelle, le partage de valeurs, d'objectifs et d'outils d'animation communs.

3. RAPPEL DES ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Projet éducatif de territoire 2024-2027 s'appuie sur des valeurs éducatives partagées par l'ensemble des professionnels :

- **Démarche éducative bienveillante** : la démarche éducative vise l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes, dans le respect de son rythme et ses besoins propre. Elle lui permet d'apprendre à être un citoyen du monde.
- **Démarche éducative inclusive** : les propositions éducatives doivent s'inscrire dans la lutte contre toutes les discriminations, ainsi que les stéréotypes de genre.
- **Découverte et compréhension du monde** : La démarche éducative doit accompagner la soif de découverte et la curiosité de chaque enfant, et lui permettre d'expérimenter.
- **Participation des enfants** : la démarche éducative doit encourager la participation et la prise de parole des enfants dans le respect de leurs opinions, de leurs cultures et de leur vie privée.
- **Coéducation** : Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, toutes les familles ont leur place dans les structures où sont accueillis leurs enfants. Les professionnels sont là pour les accompagner dans leur démarche éducative.
- **Prévention de la maltraitance** : Les professionnels s'engagent pour prévenir les risques de maltraitance à l'encontre des enfants et des jeunes.
- **Formation des professionnels** : La formation des professionnels tout au long de la vie est indispensable pour proposer un accompagnement éducatif de qualité

B. OBJECTIFS ET MOYENS SPÉCIFIQUES AU MERCREDI

Qui sont les partenaires identifiés ?	<ul style="list-style-type: none"> - Centre social et socioculturel de Brignais - Maison des jeunes et de la culture de Brignais - Services et équipements municipaux (médiathèque, ludothèque, service espaces verts, Conseil municipal des jeunes...) - Associations : Amicale laïque de Brignais, clubs sportifs...
Quels sont les objectifs éducatifs du Plan Mercredi partagés par les partenaires ?	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche éducative bienveillante - Démarche éducative inclusive - Découverte et compréhension du monde - Participation des enfants
Se référer aux projets éducatif et pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Coéducation - Prévention de la maltraitance

Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?

Nombre d'enfants différents accueillis
Répartition par QF des familles accueillies
Mise en place de collaborations avec le service
Accompagnement et handicap pour favoriser l'inclusion
Nombre d'activités proposées avec des partenaires du territoire
Variété des activités proposées
Nombre et type de rencontres avec les parents
Mise en place d'un référent parentalité (cf. PEdT)

Quelle est l'articulation entre Plan Mercredi et les projets d'école ?

Il n'y a pas d'articulation formalisée entre le Plan mercredi et les projets d'école, mais des objectifs concordants, par exemple :

- Travailler sur les règles de vie, en particulier leur harmonisation entre les différents temps de vie dans l'école (scolaire / périscolaire)
- Favoriser l'accès à la culture
- Développer l'autonomie des enfants
- Développer des outils pour des temps de récréation plus apaisés / organiser des temps de jeu libre

C. LES ACCUEILS DE LOISIRS CONCERNÉS PAR LE PLAN MERCREDI

1. L'accueil de loisirs du centre social de Brignais

a) Objectifs du projet éducatif

Le projet éducatif s'inscrit dans les **valeurs socles** des Centres Sociaux

- **Dignité Humaine et respect** (*respect de la personne, de ses différences, tolérance, respect la confidentialité des témoignages des habitants, respecter la confiance qui nous est accordée...*),
- **Démocratie** (*expression des uns et des autres dans le cadre des valeurs de notre association, donner la possibilité d'être acteurs, pouvoir d'agir, ouverture, découverte...*),
- **Solidarité** (*entraide, faire ensemble, lutte contre l'isolement, combattre les inégalités...*),
- **Laïcité** (*non obédience religieuse, pas de politique partisane, respect de chacun, vivre ensemble malgré nos différences et dans le respect des autres, ...*),
- **Education Populaire** (*aider les individus à faire des choix (au préalable : ouverture et découverte pour que ces choix soient possibles), notion d'apprentissage (aller plus loin...), adaptation de méthodes pour mettre en situation de réussite ,...*).

b) Organisation des temps d'accueil

Nom de la structure	Accueil de loisirs du Centre social de Brignais
Adresse	Boulevard de Schweighouse
Commune d'implantation	Brignais

Les enfants sont accueillis à la journée de 7h30 à 18h30

Organisation de la journée du mercredi est la suivante :

- 7h30-9h30 : temps d'accueil / activité libre
- 9h30-11h30 activité du matin
- 11h30-13h : repas
- 13h-13h30 : temps calme ou sieste
- 13h30-14h30 : activités libres
- 14h30-16h : activité de l'après-midi
- 16h-16h45 : goûter
- 16h45-18h30 : temps de départ / activité libre

Sur chaque temps d'activité, plusieurs activités adaptées à leur âge sont proposées aux enfants.

Nombre de places pour les enfants de moins de 6 ans déclarés :	48	Nombre de places pour les enfants de plus de 6 ans déclarés :	90
--	----	---	----

Afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap, la ville de Brignais a mis en place une « plateforme handicap » financée par la Caf du Rhône : lorsque la situation d'un enfant nécessite la mise en place d'un surencadrement (animateur supplémentaire dédié à un ou plusieurs enfants en situation de handicap) la plateforme prend en charge jusqu'à 80 % du coût des animateurs surnuméraires.

L'accueil de loisirs a lieu principalement dans les locaux du Centre social, mais il utilise aussi les salles mises à sa disposition dans l'ancienne école Jean Moulin (dit « bâtiment Jean Moulin A ») et la cour de l'école Jean Moulin, qui jouxtent le Centre social.

c) Orientations du projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques de l'Accueil de loisirs du Centre social sont les suivants :

- AXE 1 - Favoriser le « vivre ensemble » au sein de l'Accueil de Loisirs
- AXE 2 - Eveiller les enfants à l'environnement, à la nature et avoir un comportement éco-citoyen
- AXE 3 - Permettre aux enfants de 3-11 ans de découvrir des activités sportives et culturelles avec l'éveil sportif
- AXE 4 - Favoriser la mixité intergénérationnelle

Favoriser le « vivre ensemble »	Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité
	Créer un environnement inclusif où chaque enfant se sent écouté, respecté et valorisé, à travers des activités et des interactions favorisant la diversité et la coopération
	Découverte d'autres cultures
Eveiller les enfants à l'environnement, à la nature et avoir un comportement éco-citoyen	Permettre l'apprentissage d'actions éco-citoyennes
	Mettre en place des ateliers autour du concept de développement durable et de citoyenneté
Permettre aux enfants de 6-11 ans de découvrir des activités sportives et culturelles	Initiation sportive par des cycles multisports
	Apprentissages de notions de valeurs
	Développement des capacités physiques, motrices et cognitives
Développer l'esprit créatif en passant par l'imaginaire	Favoriser l'expression personnelle à travers différents styles d'arts

d) Activités proposées

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi :	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Activités artistiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités scientifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités civiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités de découverte de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités éco-citoyennes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités physiques et sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Partenaires associés à l'accueil de loisirs le mercredi :	Partenaires potentiels, selon les cycles et les années	
Associations culturelles et environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Associations sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation choisie : sous forme de cycle, de parcours, autre.	Selon l'âge des enfants et les périodes, les activités peuvent être proposées sous forme de cycle.	
Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires Socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.	Pas de construction directe à partir des projets d'école mais des axes concordants.	
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Oui. Proposition d'activités encadrées au libre choix de l'enfant, et d'activités libres, en autonomie.	
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	Equipe de direction : 1 directeur et 1 directeur adjoint 3-5 ans : 4 animateurs 5-7 ans : 5 animateurs 8-11 ans : 4 animateurs	
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement :	Des intervenants peuvent venir renforcer l'équipe en fonction des besoins	
Intervenants associatifs rémunérés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants associatifs bénévoles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, Atsem, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Un planning d'activités est élaboré pour chaque tranche d'âge par période avec des thématiques spécifiques, en déclinaison du projet éducatif et des projets pédagogiques.

Les familles ne sont pas impliquées directement dans les activités, les propositions sont faites par les animateurs qui les mettent ensuite en place, sur la base du projet pédagogique, en cohérence avec le projet social et le projet famille du Centre social.

2. L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS

a) Objectifs du projet éducatif

Les objectifs du projet éducatif sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Accompagner les enfants dans une démarche éco-responsable et solidaire

b) Organisation des temps d'accueil

Nom de la structure	Accueil de loisirs de la MJC de Brignais
Adresse	20 Rue Jeanne Pariset
Commune d'implantation	Brignais

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

- Journée complète : de 7h30 à 18h30
- Matinée : 7h30-11h30 ou 7h30-13h30 avec repas
- Après-midi : 13h15 – 18h30 ou 11h15-18h30 avec repas

Les temps d'accueil et/ou départ sont également des moments de temps libre, de 7h30 à 9h, de 11h15 à 11h30, de 13h15 à 13h30 et de 16h30 à 18h30.

Nombre de places pour les enfants de moins de 6 ans déclarés :	24	Nombre de places pour les enfants de plus de 6 ans déclarés :	14
--	----	---	----

Afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap, la ville de Brignais a mis en place une « plateforme handicap » financée par la Caf du Rhône : lorsque la situation d'un enfant nécessite la mise en place d'un surencadrement (animateur supplémentaire dédié à un ou plusieurs enfants en situation de handicap) la plateforme prend en charge jusqu'à 80 % du coût des animateurs surnuméraires.

La MJC peut également proposer aux enfants de 8 à 11 ans des temps d'accueil, pendant les vacances scolaires, avec des activités sous forme de stages thématiques.

c) Orientations du projet pédagogique

La société actuelle demande de plus en plus aux enfants de grandir vite. Cette demande néglige souvent le fait que c'est au cours de l'enfance que la future personnalité de l'enfant se construit. Facteur de construction et source d'épanouissement de l'enfant, les activités et sorties du centre de loisirs constituent le principal outil de travail pédagogique. Complément éducatif de l'école et de la famille, le centre de loisirs parce qu'il constitue un contexte différent doit permettre aux enfants de parfaire leur apprentissage par la découverte d'activités nouvelles. Les activités artistiques, manuelles, d'expression (chant, danse, etc.) sportive, de pleine nature, favorisent l'éveil et le développement des aptitudes personnelles de l'enfant. La multitude d'activités pratiquées au centre de loisirs aiguise chez l'enfant l'envie d'apprendre et de créer. L'enfant développera plus facilement ses capacités grâce à cet environnement approprié. Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte des autres, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants.

Les objectifs pédagogiques de l'Accueil de loisirs de la MJC sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant :
 - Proposer une diversité d'activités sportives, manuelles, culturelles, ...
 - Favoriser l'imaginaire à travers des thématiques différentes d'une semaine ou période à l'autre
 - Permettre aux enfants de proposer leur projet et/ou activité
 - Adapter le rythme de la journée en fonction de l'âge des enfants
- Développer l'autonomie de l'enfant
 - Laisser le choix de l'activité aux enfants
 - Rendre les enfants acteurs de leur journée
 - Mettre en place les règles de vies avec les enfants
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
 - Mettre en place des temps de discussion formels et informels
 - Faire participer les enfants à tous les moments de la vie quotidienne (repas, rangement, goûter)
 - Favoriser le respect d'autrui, des locaux et du matériel
- Accompagner les enfants dans une démarche éco-responsable et solidaire
 - Favoriser les activités avec du matériel de récupération
 - Développer des partenariats avec des acteurs locaux
 - Encourager l'entraide entre chaque enfant

d) Activités proposées

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi :	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Activités artistiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités scientifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités civiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités de découverte de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités éco-citoyennes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités physiques et sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Partenaires associés à l'accueil de loisirs le mercredi :	Partenaires potentiels : programme d'activités en cours de construction	
Associations culturelles et environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Associations sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation choisie : sous forme de cycle, de parcours, autre.	L'accueil de loisirs ne propose pas de parcours formalisé mais un thème sert de fil rouge à chaque période.	
Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires Socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.	Pas de construction directe à partir des projets d'école mais des axes concordants.	
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Oui. Proposition d'activités encadrées au libre choix de l'enfant, et d'activités libres, en autonomie.	
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	Une directrice / coordinatrice enfance (BPJEPS) • 1 animateur pour 10 enfants chez les 3/6 ans • 1 animateur pour 14 chez les 6/12ans. Les animateurs sont titulaires du BAFA ou animateurs stagiaires.	
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement :	Intervenants en cours d'identification. Il s'agit de profils potentiels	
Intervenants associatifs rémunérés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants associatifs bénévoles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, Atsem, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

D. ANNEXE : INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES
DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- ALSH du Centre social et socio-culturel de Brignais
- ALSH de la Maison des jeunes et de la culture de Brignais

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 48 + 24
- Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 90 +14

Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la DDCS du département où ils sont organisés.

Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :

- **Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier.** L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).

- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS du département où il se déroule implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (Epci), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale.

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.